

Bains sur Oust

Bulletin Municipal



Page 12
CME



Page 26
Médiathèque



Page 32
Color Run

Décembre 2021 - N°04



Bains sur Oust

SOMMAIRE

● Édito du Maire	p. 3
● Vie municipale	p. 4
● Les échos du conseil	p. 15
● Tribune Libre	p. 25
● Services municipaux	p. 26
● Intercommunalité	p. 28
● OMSCL	p. 29
● Les écoles	p. 30
● La parole aux associations	p. 33
● En bref	p. 37
● Etat civil	p. 39
● Agenda	p. 40

MAIRIE de Bains sur Oust

Place de la Mairie
35600 Bains sur Oust

Tél : 02 99 91 70 87

Fax : 02 99 91 70 82

e-mail : accueil@bainssuroust.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h (*sauf mercredi*) et de 13h30 à 17h15.

Samedi : de 9h à 12h, *sauf les veilles de fêtes.*

Fermé les samedis de juillet et août.

SERVICES TECHNIQUES

Du lundi au vendredi
de 7h45 à 12h

et de 13h à 17h30

(fermé le mercredi matin)

Le samedi de 9h à 12h

Tél. : 02 99 91 64 51

Portable : 06 80 68 92 10

Fax : 02 99 91 78 95

servicetechniques@bainssuroust.fr

adjointservicetechniquebainssuroust@orange.fr

Tél. astreintes élus : 06 80 64 43 36

(urgences week-ends et jours fériés)

SAMU : 15 / **Police :** 17 / **Pompiers :** 18

Gendarmerie : 02 99 72 16 28

Ambulances YVOIR : 02 99 91 77 92

Ambulances ESNAUD : 02 99 71 35 35

Ambulances PROVOST : 02 99 71 10 82

Défibrillateurs : Mairie, Salle des Sports,
Stade de la Potinais, Eglise, Halles du la-
voir, Ecole les Colibris + 1 mobile.

Bulletin Municipal Décembre 2021 N°4

Directeur de la publication :

M. Le Maire

Création graphique et impression :

Arménia Graphic - Pipriac

Tél. 02 99 41 80 66

Crédit photo couverture : Alexanne Bonnier

Tirage : 1750 exemplaires



Retrouvez toute l'info
de votre ville sur :

www.bainssuroust.fr

Chèr(e)s Bainsoises et Bainsois,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous, chaque bulletin municipal est une occasion de faire le bilan d'étape de nos actions. L'année s'achève et à présent nos regards se tournent vers 2022.

Depuis l'édition du bulletin de juin dernier, notre vie quotidienne a repris progressivement ses habitudes d'avant la crise sanitaire. Nous avons veillé à mettre tout en œuvre, avec l'appui des professionnels de santé, du C.C.A.S., des élus et bénévoles pour protéger les plus fragiles.

Le dernier semestre 2021 a été particulièrement riche en actualités :

- La nouvelle maison de santé a ouvert ses portes en juin.
- L'achèvement des travaux du magnifique site de l'île aux pies, avec la création d'une aire de baignade surveillée.
- La mise en service du Pump Track, équipement très apprécié des jeunes et des adeptes de la discipline.
- La poursuite de l'action prioritaire débutée cette année à savoir la D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'incendie). Un budget annuel substantiel de 100 000 € pour financer les poteaux et réserves souples y est consacré.
- Sans oublier l'ouverture de l'Agence Postale Communale le 12 novembre. Nous savons à quel point la proximité et les services au quotidien proposés par cette Agence sont appréciés par vous tous.

De nombreuses manifestations ont également ponctué la vie de notre Commune :

- Les 18, 19, 20 novembre, la 4ème édition de notre salon de l'innovation et de l'orientation a été un réel succès avec plus de 7 000 visiteurs.
- le salon des arts et le festival de jazz ont, à nouveau, séduit et rencontré un franc succès.
- Et pour clôturer l'année : un feu d'artifice haut en couleurs a émerveillé petits et grands après le marché de Noël, rendez-vous très apprécié de tous.

Je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants. Et j'adresse mes remerciements aux élus, à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'au C.C.A.S., à l'OMSCCL, aux nombreuses associations et à l'ensemble des acteurs économiques et bénévoles qui hissent haut et fort les couleurs de notre Commune et les font rayonner au-delà de ses frontières.

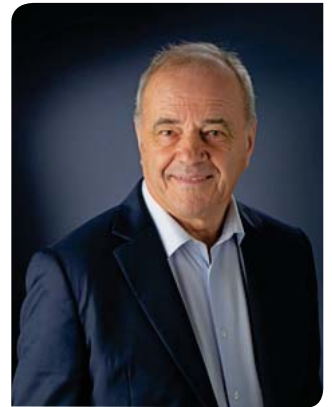
J'ai une pensée émue pour mes concitoyens éprouvés par la maladie et les difficultés du quotidien, et adresse mes sincères condoléances et toute ma sympathie aux habitants éprouvés par le deuil.

2021 s'achève et les temps de doute que nous avons pu avoir au cours de cette année sont aussi des temps d'espoir et de volonté : restons attentifs à mieux nous connaître et à dialoguer. L'entraide et la solidarité nous aideront à mieux vivre notre quotidien en cette période d'épidémie qui n'est pas terminée.

A l'aube de cette nouvelle année, le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous formuler le vœu que 2022 soit pour tous synonyme de santé, joie et réussite. Belles fêtes de fin d'année à tous.

*Nous devons nous retrouver lors de la cérémonie des vœux le 8 Janvier 2022
mais le contexte sanitaire nous en empêche.*

*Nous ne manquerons pas de trouver une autre solution
pour vous faire-part de l'avancée des projets communaux en cours et à venir.*



Le Maire,
Daniel BARRE,

POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN...

MOBILITES PARTAGÉES

Différentes solutions sont proposées :
Sur Bains le Dispositif Mobilité Solidaire, 14 volontaires se rendent disponibles pour vous accompagner dans le cadre du règlement.
Tél : 06.32.91.75.77



Nombre d'accompagnements

2019	2020	2021 (au 31/10)
28	68	86

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS :

Tél : 06 71 11 52 68

Mail : redonmobilitespargamesmail.com

LIGNE 12

Jour de circulation : Lundi
Arrêt centre bourg et les 4 Vents
Renseignements N° Vert : 0 800 01 01 56



SERVICE DE SOINS A DOMICILE

Besoin de soutien et d'aide dans vos gestes quotidiens



7 Place de la Mairie
35600 BAINS SUR OUST
Contact 02 99 91 73 52



20A Boulevard Bonne Nouvelle
35600 Redon
CONTACT 02 99 71 21 21

SERVICE MEDICO-SOCIAL DE PROXIMITE

Vous avez des questions sur le maintien à domicile, sur l'accès aux droits pour les travailleurs handicapés, des lieux d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées...
Le Centre Local d'Information et de Coordination : Le CLIC est là pour répondre à vos questions !

CLIC REDON Agglomération

3 Rue Charles Sillard

35600 REDON

Tél : 02 99 71 12 13

Mail : clic@redon-agglomeration.bzh

SERVICE EN LIEN AVEC L'HABITAT

Vous êtes propriétaires ou locataires et avez la nécessité d'aménager votre escalier, salle de bain ou WC...



MAISON DE L'HABITAT

66 Rue des Douves

35600 Redon

Tél : 02 99 72 16 06

INFO SOCIAL EN LIGNE

N° VERT : 0 800 95 35 45

Appel gratuit et anonyme

Le département met à votre disposition un service d'écoute et d'information pour répondre à vos interrogations.

Mail : isl@ille-et-vilaine.fr

Site web : <https://annuaire.ille-et-vilaine>




**REPAS
DES
AÎNÉS**
Repas des aînés

Repas des aînés

A Le traditionnel repas des aînés n'a pas pu être réalisé en présentiel alors que tous les engagements étaient remplis.

La dégradation sanitaire du territoire, nous a imposé de trouver une alternative. Nous avons fait le choix de vous proposer un repas à emporter. Et pour cela, nous avons mis les bouchées doubles !

Les aînés s'étant inscrits aux repas ont tous été contactés individuellement afin de les avertir de l'annulation et de les inviter à venir chercher leur repas à la salle polyvalente à partir de 11h00.

Un grand MERCI aux commerces pour leur réactivité,

- Le Nominoë a réalisé 210 plateaux repas,
- L'île aux Pains a géré la logistique des amuse-bouches dans leur contenant,
- Le Pont Quénot a réalisé les pains individuels,
- Paul et Joseph a réussi à fournir des bouteilles en 37.5 cl.

Grâce à la mobilisation des membres du CCAS et des membres de la commission affaires sociales, la livraison à domicile d'une douzaine de repas a été effectuée.

Malgré les circonstances particulières, vous avez réussi à vous réunir en comité réduit. Entre voisins, amis, ou en famille, vous avez partagé un moment convivial autour de ce repas.

Également, ce dimanche matin a été l'occasion de mettre les doyens à l'honneur, Mme Simone Trémoureux et Mr Paul Riaud se sont vu remettre leur cadeau.

D'autre part, les Aînés ne pouvant ou ne souhaitant pas participer au repas avaient la possibilité de choisir entre deux autres options :

- Une visite de courtoisie avec une remise de chocolats : 73 foyers ont retenu ce choix,
 - Un don à l'association « La Bicoque » de Redon, 118 personnes ont choisi cette solution.
- « La Bicoque », association créée en 2009 a mis en place un GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) qui permet de créer du lien social pour rompre la solitude et l'isolement. Les adhérents souffrant de fragilité psychologique et/ou de handicap psychique se retrouvent autour des différents ateliers proposés par la coordinatrice et l'animatrice, afin de reprendre confiance en eux. Entraide, bienveillance et solidarité sont les valeurs principales du collectif.

Aussi, ce sont 37 bainsois hébergés en structure qui ont été destinataires d'un colis livré en mains propres quand cela a pu être possible.





L'agence postale

La Mairie prend en charge l'Agence Postale Communale

Le dossier de La Poste est arrivé sur le bureau du maire en octobre 2020. Car c'est à cette date que la Direction Régionale La Poste prend contact avec la municipalité pour débattre de l'avenir du bureau de poste de la commune. Selon l'exploitant historique du service public, les postes rurales doivent s'adapter aux mutations du monde moderne, ceci en vertu d'une convention de partenariat signée entre l'Etat (actionnaire de la société), l'Association des Maires de France (AMF) et l'entreprise elle-même.

La Poste dans ses exposés, indique que 4 possibilités sont ouvertes : le statu quo, l'installation d'une agence en mairie, la mise en place de relais dans les commerces du bourg ou la création d'une agence postale communale dans les locaux actuels, lesquels sont par ailleurs propriété de la collectivité.

A l'initiative d'Isabelle Hurltel conseillère municipale, il est décidé que dans un premier temps, et avant toute décision définitive, la population Bainsoise concernée au premier chef, sera consultée. C'est ainsi qu'en mars 2021, 1600 plis sont déposés dans les boîtes aux lettres des foyers, invitant les habitants à se prononcer sur les modalités de fonctionnement du bureau de poste local. Sur les sept cent cinquante réponses recueillies, 70 % se sont prononcées sur l'ouverture d'une agence postale communale (APC) dans le bâtiment existant, avec des horaires constants, sur 15 h d'ouverture au lieu de 12h dans la précédente configuration. Cette proposition a été ensuite validée par le conseil municipal, sachant que la convention tripartite signée pour une première période de 9 ans reconductible une fois, prévoit un financement par La Poste tant en ce qui concerne l'installation de l'APC, la formation du personnel et le versement d'une participation mensuelle de 1046 € pour toute la durée du contrat.

Les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la structure répartie sur une surface de 36 m² (électricité, caméra, alarme, peinture etc ...) ont été réalisés en trois semaines et ont été honorés par La Poste pour un total de 35000 HT. Le reste de la surface disponible (environ 50 m²) est conservé par la commune. Celle-ci, de son côté a procédé au recrutement d'une personne à mi-temps qui a pris officiellement ses fonctions le 9 novembre.

Tous les services antérieurs sont disponibles : envoi et retrait de lettres et colis, achat de timbres, ainsi que des opérations financières limitées au seul titulaire du compte à la Banque Postale.

Didier Le Stunff.



L'agence Postale Communale a été inaugurée le 12 novembre 2021



OUVERT du
Mardi au Samedi de 9h30 à 12h30,
Téléphone : 02.57.71.00.93.



Le programme de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est engagé

La DECI est un acronyme auquel il faut dorénavant progressivement s'habituer à lire et à entendre. Ce dispositif consiste à prévoir dans toutes les communes de France un réseau d'eau apte à combattre les incendies pouvant potentiellement toucher les habitations. Car un texte officiel (l'article R-2225-4 du Code général des Collectivités Territoriales) fixe en effet des obligations, notamment un schéma communal de DECI. Celui-ci a été élaboré sur l'ensemble du territoire communal au cours de l'automne 2020, conjointement avec le gestionnaire du réseau d'eau (SAUR) et les sapeurs- pompiers d'Ille et Vilaine (SDIS 35).

Le plan retenu par la commune prévoit que différentes tranches pluriannuelles seront nécessaires, car la dépense prévisionnelle totale est estimée à 600 000 €. Ce programme qui a été établi avec des priorités a été déterminé :

- selon la position des canalisations d'eau existantes, selon leur débit (30 ou 60 m³/heure),
- selon la densité des secteurs,
- selon les autorisations d'urbanisme délivrées, en cours ou à venir, soit avec des poteaux incendie, soit à l'aide de réservoirs souples ; ces derniers impliquant une maîtrise foncière.

Dans un premier temps, des travaux de mise en place de poteaux incendie ont été réalisés en 2021 dans les villages suivants : La Gallinays, Colomel, Le Bléheu, La Landelle, La Ruée, La Végaudais, La Hallais, La Lande des 4 vents, Cancaev, Saint Méen-La Perrette, ainsi que dans le bourg Rue de la Souriais et rue du Plessis. La dépense en résultant s'est élevée à 52494.95 Euros.

Deux prochaines implantations supplémentaires sont prévues à La Coltrie et à la Croix Mahé. Dans un second temps, la commune a lancé des études pour implanter des réserves souples dans plusieurs quartiers ou hameaux. La problématique c'est à la fois la recherche de la parcelle pouvant accueillir la citerne et l'obtention d'un accord de principe auprès des propriétaires. Cette deuxième étape du programme prévisionnel a été validée sur son principe le 25 novembre 2021 par le conseil municipal à hauteur de 72000 € Hors Taxes. Le même jour, nous avons parallèlement sollicité les services de l'État en votant une demande de subvention pour abonder les crédits nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.

Didier Le Stunff.



La protection contre l'incendie





CRÉATION PUMPTRACK

Une belle piste à bosses près du city stade

A la fin du mois de septembre 2021, l'enrobé était à peine refroidi que des dizaines d'enfants se sont rués sur le nouvel équipement de loisirs créé dans l'enceinte sportive située Rue du Stade. Cette réalisation totalement novatrice sur le pays de Redon est une piste de Pump Track. Selon Philippe Elleouët adjoint aux sports et aux associations « **l'idée avait déjà été proposée il y a quelques années par l'animateur sportif de la commune suite à des suggestions formulées par de jeunes habitants et des élèves des écoles qui suivaient un programme pédagogique portant sur le vélo** ».

Concrètement, c'est un anneau qui a été tracé sur une emprise de 55 mètres de long sur 25 mètres de large. Il est composé d'une multitude de bosses - et bien sûr autant de creux - avec plein de virages, le tout sur une piste d'environ 2 mètres de largeur, dotée d'une plateforme dédiée au départ. On peut y venir avec sa draisienne sa trottinette, ses rollers, son VTT ou son BMX. Tout ce qui roule grâce à la force du mollet est admis.

Les terrassements nécessaires à la construction de la piste de pump track ont coûté 31000 € HT. Auxquels s'ajoute la mise en place d'une nouvelle clôture dont le coût s'est élevé à 12900 € H.T. L'ensemble de l'opération a été subventionné par l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30 % et l'Agence Nationale du Sport pour 23%.

Didier Le Stunff.

ÉQUIPEMENT COFINANCÉ PAR :



Le Pump track



Le parking du Lavoir créé à deux pas de la Rue du Stade



A l'occasion des événements importants - à caractère sportif ou non- organisés dans l'enceinte sportive, force était de constater que nombre de véhicules stationnaient le long de la route des Cham-bots et parfois même des deux côtés de celle-ci. Aux moments d'affluence, cette situation engendrait régulièrement des situations pouvant mettre en danger les piétons se rendant sur le site. D'où l'idée de créer une nouvelle zone de stationnement en retrait de la voirie principale. Il se trouve qu'un terrain disponible en

herbe, propriété de la commune se prêtait bien à la réalisation d'une zone de stationnement. Le site choisi a été décapé en surface par la société Lemée TP de Saint Dolay, puis remblayé et compacté avec des matériaux issus d'un processus de recyclage. La terre récupérée a été ensuite uniformément étalée juste à côté pour former une future couverture végétale. L'ensemble de l'opération a permis de créer 248 places de stationnement et a été financée sur les fonds propres communaux à hauteur de 48000 H.T, Contrairement aux pratiques habituelles, la commune a choisi de ne pas recouvrir le nouveau parking du Lavoir avec des enrobés bitumineux classiques, préférant utiliser des matériaux permettant la pénétration des eaux de surface, de façon à éviter au maximum le ruissellement.

Didier Le Stunff.

RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE BIOMETHANE A LA CROIX JEROME

Une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) installée sur la commune de La Chapelle de Brain a développé un projet d'unité de production de bio méthane issu du fonctionnement de son exploitation agricole. Le gaz provenant de l'installation est destiné à être injecté dans le réseau de distribution publique géré par Gaz Réseau Distribution France (GRDF). Or il se trouve que la commune de **LA CHAPELLE DE BRAIN** ne possède pas sur son territoire d'un service public de gaz naturel.

La canalisation la plus proche est située à l'est de notre commune, en bordure de la route de Maure de Bretagne. C'est donc cette canalisation placée à la hauteur de La Croix Jérôme qui a été choisie pour injecter le bio méthane sur le réseau de distribution publique de gaz naturel.

Pour acheminer le gaz depuis la ferme, une canalisation de 11 km a été construite aux frais des demandeurs. Ce gazoduc a été très majoritairement positionné sur les accotements de la chaussée afin que celle-ci ne soit pas détériorée par les travaux de terrassement, l'ensemble de la voirie devant bien entendu être remis en état après les excavations induites par le projet. L'ensemble a été réalisé sans aucune contrepartie financière due par la commune de Bains sur Oust. Cette opération a été approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux siégeant à la séance délibérative du 29 octobre 2020.

Didier Le Stunff.



● MAISONS FLEURIES 2021



45 maisons et façades fleuries, jardins d'ornement récompensés.

Il est de coutume qu'à la fin octobre de chaque année, les lauréats des « maisons fleuries » se retrouvent en mairie.

Didier Le Stunff, adjoint à l'environnement et au cadre de vie, (entouré de quelques élus et des membres du jury) a remis des bons d'achat en jardinerie (de 15 à 50€) aux heureux lauréats.

CATÉGORIES :

MAISONS FLEURIES :

- 1^{er} : Mr et Mme Bernard RIOT, 38 La Borde
- 2^e : Mme Marie ROBERT, 23 rue de la Fosse Piquet
- 3^e : Mr et Mme Bernard ROYER, 7 St Méen

FAÇADES FLEURIES :

- 1^{er} : Mr et Mme Gérard VERVACKE, 15 rue de la Grée du Bourg
- 2^e : Mme Simone M'BARGA, 17 rue de la Grée du Bourg
- 3^e : Mme Annie SEBILLET, 5 La Pérette

JARDINS D'ORNEMENT :

- 1^{er} : Mr et Mme Christian BRULE, 22 Colomel
- 2^e : Mr et Mme François GIRARD, 18 Le Quillien d'Oust
- 3^e : Mr et Mme Joseph COYAC, 3 La Borde

A noter que de nouveaux primés sont rentrés en lice cette année ! Les prochaines années s'annoncent prometteuses !

Une idée de colocation pour personnes âgées

Nous savons tous et toutes qu'un jour ou l'autre, une autre phase de notre vie s'ouvrira à cause du temps qui passe. Pour chaque être humain, le temps écoulé le rapproche du seuil où il n'aura plus la plénitude de ses moyens physiques. Face aux enjeux du vieillissement de la population différentes solutions sont donc apparues au fil du temps ;

Force est de constater que l'ère où le patriarche était accueilli à la maison par ses descendants relève d'un passé lointain. Force est aussi de constater que les structures d'hébergement destinées aux personnes âgées, qu'elles soient gérées par le secteur public ou le secteur privé, et qui ont été mises en place les années passées ne répondent pas toujours aux souhaits exprimés par nos aînés et leur familles.

Sont donc apparus assez récemment de nouveaux concepts d'hébergement pour personnes âgées. Ce sont des bâtiments de bien moindre ampleur que les maisons de retraite traditionnelles ou les EHPAD. Ils allient à la fois l'hébergement, la convivialité, la liberté d'aller et venir, dans des appartements dédiés, tous accessibles de plain-pied et dont l'accès reste libre par entrée privative. On peut s'y installer seul ou en couple. La structure gestionnaire, quant à elle assure le reste, d'abord la construction - à sa charge - des locaux proches du centre, puis sa gestion, notamment l'animation via des ateliers, l'entretien des locaux, une restauration collective à laquelle on peut apporter son concours, une grande salle à manger commune. Le tout est encadré par du personnel spécialement embauché, et en particulier une surveillance permanente grâce à du personnel logé sur et qui peut intervenir sur place 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Une société engagée depuis des années dans ce type de d'hébergement est entrée en relation avec la commune pour réaliser ce type d'équipement. Plusieurs sites disponibles ont été répertoriés et pourraient prêter à ce type de réalisation ; dont le site de La Souriais, propriété de la commune, et qui comprend un bâtiment inutilisé depuis plus de quinze ans.

Didier Le Stunff.



Une structure originale pour personnes âgées a récemment ouvert ses portes à Taupont dans le Morbihan



MARCHE du Jeudi

Produits locaux

Le marché des produits locaux se développe régulièrement pour atteindre actuellement une dizaine de commerçants en proposant des produits divers et variés (crêpes et galettes, fromages, légumes, bières, miel, jus de pommes, empanadas, viande de porc, spécialités portugaises, pains, poivres et épices...)

Cet été, le marché a été délocalisé sur l'Île aux Pies et a remporté un vif succès ! Tous sont unanimes pour renouveler l'opération à l'été 2022 !

A noter qu'il n'y a plus de marché le dimanche ; la rôtisserie (seul stand encore existant) a préféré arrêter par manque de clientèle suffisante.

PAGE DE COUVERTURE

Nous tenons à remercier Alexanne BONNIER pour son crédit photo. Elle est passionnée par sa commune et grâce à la photo, elle nous fait partager la beauté de notre terre bainsoise ! Merci à elle !

Si comme elle, vous êtes passionné par la photo et la richesse de nos paysages, n'hésitez pas à vous faire connaître !

IntraMuros

Redon Agglomération a décidé de financer l'application IntraMuros pour les 31 communes de l'agglomération. Bains-sur-Oust adhère à cette application mobile de proximité et notre service de communication a rempli tous les informations essentielles en 4 onglets principaux :

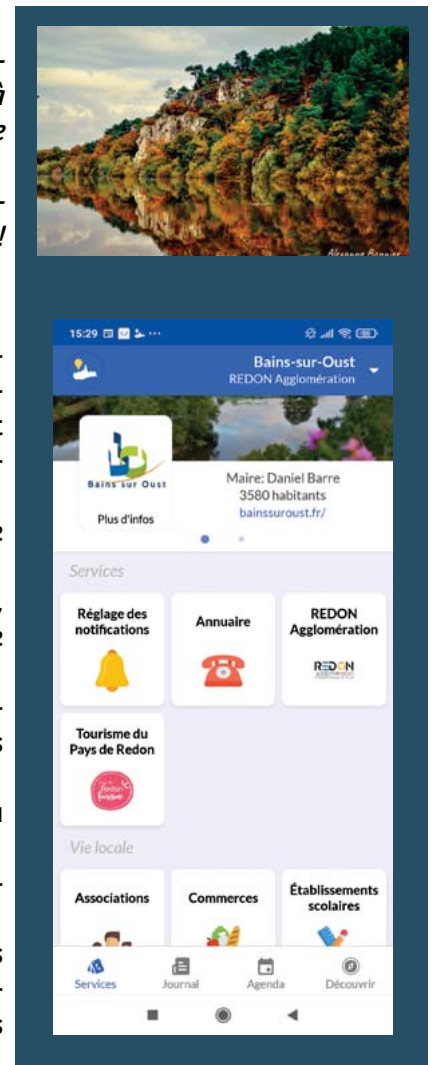
- **Services** : informations pratiques (annuaires, réglages de notification...),

- **Journal** : les activités communales (protocole sanitaire, fermeture de route ou travaux en cours, dispositif argent de poche ...) renseignées par la mairie et les associations, Les actualités intercommunales (calendrier de collecte, inscriptions aux transports scolaires, enquêtes...) renseignées par Redon Agglomération,

- **Agenda** : événements à venir sur la commune (don du sang, loto, forum, conseil municipal...) et ses environs,

- **Découvrir** : idées de balades sur toutes les communes, informations touristiques ...

Chacun est invité à télécharger gratuitement IntraMuros (via Google Play/Play Store/Apple Store) et recevoir instantanément des informations de sa commune et/ou celles des alentours en fonction de ses centres d'intérêt.



LES ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Les réunions publiques des Assemblées de Quartiers ont eu lieu dans les quatre quartiers respectifs de notre commune et ont suscité un vif intérêt de la part des habitants(es) Bainsois(es). Nous avons rassemblé entre 43 et 72 personnes, selon la zone, et enregistré entre 8 et 14 inscriptions pour constituer les assemblées.

A l'issue de ces rencontres, nous avons déjà pu voir naître des lignes d'actions et apparaître des centres d'intérêts de groupe dans certains quartiers.

Nous pouvons nous réjouir une nouvelle fois, de la dynamique de notre commune qui est portée par ses habitants ! Votre présence aux réunions proposées et votre inscription en est la preuve. Nous vous en remercions.

La constitution des Assemblées de Quartiers aura lieu début janvier, n'hésitez à prendre contact avec ses membres pour toute idée ou action d'intérêt général. Les listes de vos représentants aux assemblées par quartier seront publiées sur le site internet de la mairie, onglet « Vie municipale »

Nous vous rappelons que ces assemblées n'ont surtout pas vocation à recueillir des doléances personnelles.

- LES PRÉSIDENTS :**
- BERARD Hervé : quartier du Nord
 - HELIN Jean-François : quartier du Sud-Est
 - GUERIF Gilbert : quartier de L'Ouest
 - CRUBLET Joël : quartier du Bourg
- DÉLÉGUÉE :** JOLLY Marie
- ADJOINT :** ELLEOUET Philippe

➤ Article rédigé par Marie-Armelle Jolly, conseillère municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le conseil municipal des enfants est constitué de 16 enfants, 8 filles et 8 garçons, du CE2 à la sixième, domiciliés à Bains sur Oust.

Ils ont été élus fin juin, début juillet et sont les interlocuteurs des 2 écoles, les Colibris et Saint Joseph.

Liste des élu(e)s : BIGUE Lucas, BRINGTOWN Léonard, CHATELAIN Zoé, COURTIN Jules, DOITEAU Nils, DOUAUD Clémence, GAGNARD Léane, GOYON Ilan, GUYOT Gabin, JOUIN Matis, LE CALONNEC Chloé, LUCAS Antonin, TARRIM NUI Aleyna, TOUZARD Lauryne, TUPUOLA Garance, VINCENT Soéli.

Les réunions ont lieu tous les mois hors période scolaire.

Nous avons eu une première rencontre le 3 juillet où nous avons fait connaissance et nous avons fixé une réunion de travail le 18 septembre.

Une seconde réunion a eu lieu le 16 novembre. Nos élus référents sont Isabelle, Marine, Françoise et Marie-Laure.

Lors de ces rencontres et après concertation, il a été décidé de retenir 2 commissions :

- Commission « Loisirs »
- Commission « Environnement »

Le Conseil Municipal des Enfants.



Assemblées



**Pour la commission « Environnement »*

- organiser une journée ramassage des déchets
- faire des hôtels à insectes
- implanter un bac à sable pour les chiens
- Faire un potager partagé

**Pour la commission « Loisirs »*

- Mettre en place un jeu pour les plus jeunes au City Stade pour les 3-7 ans.
- Organiser un concours photos

*L'association « Echiquier de l'Oust » dont le président est Patrick Gastaud intervient à nouveau à l'école des Colibris. L'atelier se déroule le mardi de 12h à 13h sur le temps périscolaire à destination des CM1 et CM2. Tous les gestes barrières sont appliqués. Cet atelier sera éventuellement proposé aux autres classes de primaire durant l'année scolaire.

*Il y a 2 ans l'association « Lire et faire lire » intervenait dans les écoles. La pandémie a empêché de poursuivre l'activité.

Lire et faire lire est un programme éducatif et une association française créée en 1999 par Alexandre Jardin et Pascal Guénée, ayant pour but le développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et les structures éducatives et culturelles telles que les centres de loisirs, les crèches ou les bibliothèques.

A partir du 18 novembre l'animation a repris avec l'aide de 3 bénévoles : Andrée, Marie-France et Danièle. Elle a lieu tous les jeudis de 13h à 13h30 en direction des CP par groupe de 6. La responsable de la médiathèque a créé une carte d'abonnement et met ses compétences pour aider au choix des albums.

COMPRENDRE NOTRE HISTOIRE...

Partant du souhait que chaque enfant scolarisé à Bains/Oust devrait connaître l'histoire de sa commune, fût-elle très ancienne, l'association Poellgor Gouel Ballon et le Théâtre Jehan d'Abondance, représentés par Jean-Albert MAZAUD, et en collaboration avec la Municipalité de BAINS/OUST, un album de 48 pages a été édité chez la Vilaine éditrice, installée sur notre commune. Ce livre nous fait découvrir, par le texte et l'image, l'histoire de Nominœ et de la Bataille de Ballon en 845, comme acte fondateur de l'indépendance de la Bretagne.

C'est ainsi que les élèves de CM2 de St Joseph le 14 Octobre et les élèves des Colibris le 15 Novembre, accompagnés par leurs enseignants et quelques parents, se sont vus remettre leur livre « dédié » par l'auteur sur le site de la Bataille. Avant cela, ils ont suivi une animation d'environ une heure lors de laquelle l'histoire leur était racontée de façon ludique, puis chacun et chacune, par équipes, répondait à des questions sur les événements et recherchait des indices inscrits sur le monument ou les panneaux d'informations.

Cette animation, avec la remise de l'album pour tous les élèves de CM2, soutenue par la Municipalité de Bains sur Oust, sera reconduite chaque année jusqu'en 2026 !

Socle numérique

En début d'année 2021, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un plan de relance pour faire face à la crise liée à la Covid 19. Une importante enveloppe a été allouée dans ce cadre au numérique éducatif. Elle vise à faire passer les écoles élémentaires à l'heure de la mobilité numérique, pour assurer la continuité pédagogique en toutes circonstances, y compris en cas de fermetures d'écoles. Il s'agit d'équiper les écoles en matériels et réseaux informatiques, en ressources numériques et à les accompagner pour la prise en main de ces équipements.

En partenariat avec les équipes enseignantes, notre commune a déposé un dossier de demande et ce dernier a été accepté, il est subventionné à hauteur de 70%.

Nos deux écoles, Les Colibris et Saint Joseph vont bénéficier d'un équipement neuf qui comprend des vidéoprojecteurs interactifs, des visualiseurs de documents et des ordinateurs ainsi que des logiciels. Les équipements devraient être en place dans les écoles en début d'année 2022.



Périscolaire





Le salon de l'Innovation et de l'Orientation 2021

Pour sa 4^{ème} édition le salon de l'innovation et de l'orientation s'est tenu sur la commune du 18 au 20 novembre dernier. Au programme ;

- Un espace « formation » avec la présence des établissements scolaire de Redon, Questembert, Les centres de formation du territoire, le CIRFA, la gendarmerie, des écoles supérieures de Redon, Nantes, Vannes et Rennes, etc... C'est plus de 25 stands pour plus de 60 ateliers qui ont accueillis nos visiteurs dans l'intention de renseigner nos jeunes et moins jeunes sur les possibilités de formation sur le territoire. C'est aussi l'un des rares salons où le visiteur peut se mettre en situation ; ici, le maître mot est l'expérimentation !

- Un espace « entreprises » qui invite le visiteur à découvrir les activités artisanales et industrielles de son territoire mais aussi les possibilités de devenir professionnel sur le secteur de Redon.

- Un espace « petits génies » où le FAIRE est mis à l'honneur, afin de promouvoir les compétences développées en dehors du monde scolaire ou professionnel.

- Un espace « conférences » destiné à informer et à se questionner. Cette année, les sciences étaient à l'honneur avec les participations de Claudie Haigneré, 1^{ère} femme astronaute Européenne, Erwan Flecher, spécialisé dans la transplantation cardiaque, Michel Cabaret, directeur de l'espace des science de Rennes, Pierre Mollet, spécialiste du monde marin et du plancton, Jean-Yves Genin et Serge Beillard, neurologues au CHU de Rennes ou bien encore Christophe Bidaud, DGS de Redon Agglomération et sa présentation de l'aventure de l'hydrogène sur le territoire de Redon, etc...

- Un espace « CM1/CM2 » au niveau de la médiathèque. Parce que le salon c'est aussi une porte ouverte sur les sciences et la technologie pour les plus petits.

Avec un peu plus de 7000 visiteurs, cette nouvelle édition a rencontré le succès escompté. Les visiteurs comme les exposants ont témoigné d'une grande satisfaction vis-à-vis de cette manifestation qui se fait connaître au-delà des frontières de notre territoire !

La municipalité remercie tous les participants, exposants, entrepreneurs, établissements scolaires, centres de formation, conférenciers, financeurs, bénévoles et personnels communaux sans qui cette manifestation n'aurait pu avoir lieu. Elle remercie également tous les visiteurs qui se sont déplacés en nombre malgré les dispositifs contraignants de contrôle du passe sanitaire !

Cet événement a été soutenu financièrement par la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine ainsi que Redon Agglomération Bretagne Sud.



SEANCE DU 29 AVRIL 2021
✓ ADMINISTRATION GENERALE
2021.52 / CONSTITUTION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – CME

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider la création du conseil municipal des enfants ;
- valider la charte du conseil municipal des enfants ci-jointe ;
- désigner 5 élus référents, à savoir, Daniel BARRE, Maire, Marie-Laure PONDARD, Adjointe à l'enfance et Mesdames Françoise GUYOT, Marine GOYON, Isabelle HURTEL, conseillères municipales.

2021.53/ CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 voix POUR et 5 CONTRE), le Conseil Municipal décide :

- de valider la création de 4 assemblées de quartier,
- d'adopter le découpage du territoire Bainsois, tel que présenté,
- de confirmer la nomination des 4 Présidents comme indiqué ci-dessus,
- d'accepter l'allocation de 100 € par assemblée de quartier.

✓ FONCIER
2021.54 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle ZY 108

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.55 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle YA 270

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.56 / VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE – M5 : droit de préférence

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur cette parcelle.

✓ PROJETS / TRAVAUX
2021.57 / TRAVAUX MAISON DE SANTÉ : Avenant aux marchés de travaux

N°	AV	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	1	ROBERT	Modification des travaux : enrobé beige, bordures, plantations	- 12 122.20 €	135 277.00 €	- 8.96%
			Enrobé noir, pelouse synthétique, caniveau et canalisation EP	8 821.00 €		6.52 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le

Conseil Municipal décide d'adopter l'avenant ci-dessus présenté.

✓ PROJETS / TRAVAUX
2021.58 / MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE : Locations

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de :

- Valider la mise en location ou la mise à disposition des différents locaux constituant la maison de santé pluridisciplinaire (sise 19 Place Nominoë) ;
- D'adopter le montant des loyers sur la base de 12 € le m², avec proratisation des parties communes ; que ce soit en occupation permanente ou à la journée, voire la demi-journée.

✓ RESSOURCES HUMAINES
2021.59 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BAINSOISES : Modalités d'attribution – nouvelles tarifications, et MISE A DISPOSITION DE SALLES

- ♦ Associations Bainssoises affiliées à l'OMSCL : 320€
- ♦ Associations Bainssoises non éligibles à l'OMSCL : 295€

- ♦ Associations Bainssoises éligibles mais non affiliées à l'OMSCL : 270€

- ♦ Associations « Les Colibris » et « APEL St Joseph » : forfait 6,50€ par élève

- ♦ Associations Sportives (Licences officielles fédérations) : forfait 15,60 € par licencié(e)

- ♦ OMSCL :
- La subvention de fonctionnement sera ajustée suivant les dépenses de l'année écoulée (n-1) dans la limite de 2500€

- La subvention pour la fête de la musique : 2500€, sur présentation de factures, dans la limite de la dépense.

Par ailleurs, les associations bainssoises pourront bénéficier, une fois dans l'année, d'une location gratuite pour une des salles communales.

- ♦ Salle Polyvalente, pour un spectacle payant / bal payant / jeux de société / vin d'honneur / Repas ...etc - Caution : 500€

- ♦ Salle des Sports, pour un spectacle / concert ou festival (1 ou 2 jours) / forum / exposition / activité sportive exceptionnelle...etc Caution : 500€

➔ Toutefois, pour la salle des sports, la priorité sera donnée aux compétitions sportives.

➔ Les lotos sont autorisés du 15 juin au 15 septembre pour les associations Bainssoises. Chaque association se charge de la mise en place et du retrait des tapis de protection et remise en état de la salle et du matériel. (tables, chaises ... etc...)

➔ Les vides greniers ne sont pas autorisés dans cette salle.

- ♦ Maison des Associations, pour un spectacle payant / conférence payante / jeux de société / vin d'honneur / apéritif déjeunatoire ou apéritif dinatoire...etc. Caution : 230€

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 voix POUR et 2 abstentions), le Conseil Mu-

Délibérations

nicipal décide de valider ces modalités d'attributions de subventions ainsi que les mises à disposition de salles à titre gratuit (aux conditions exposées ci-dessus).

2021.60 / La Fédé : subvention exceptionnelle

Avant de se prononcer, le conseil municipal souhaite disposer et étudier le bilan financier 2020 de la Fédé, avec les éventuelles aides de l'état allouées dans le cadre de la crise sanitaire.

La décision est reportée.

✓ DIVERS

2021.61 / ACTIVITÉ POSTALE : devenir du bureau de poste

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, au vu de ces résultats, de valider la création d'une agence postale communale, dans les locaux actuellement occupés par LA POSTE (et appartenant à la Commune).

2021.62 / PROJETS PHOTOVOLTAIQUE ET OMBRIERES – Société SONNEDIX

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer contre les deux projets potentiellement réalisables sur le territoire de la Commune.

SEANCE DU 27 MAI 2021

✓ ADMINISTRATION GENERALE

2021.63 / C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale : membres élus du Conseil d'Administration

Sont élus à l'unanimité, pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS, les membres du Conseil Municipal suivants : Mesdames Nathalie MORICE, Marie-Christine PRAUD, Maryse ROYER, Isabelle HURTEL, et Laurence GUEZEL. La composition du Conseil d'administration du CCAS reste représentative des 3 listes présentes aux dernières élections municipales.

✓ FONCIER

2021.64 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle MN 637

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.65 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle MN 411

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.66 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle MN 377

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

✓ PROJETS / TRAVAUX

2021.67 / TRAVAUX MAISON DE SANTÉ : Avenants aux marchés de travaux

N° A V	N° L O T	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	4	THETIOT	Prestations non réalisées (poteaux cylindriques) et finitions	- 1 190.00 €	40 136.49 €	- 4.96%
3	8	MJR RENAUD	Modification meuble bureau	292.50 €	15 867.47 €	1.84 %
2	13	ROQUET	Equipements non installés et pose miroirs et baignoire enfants	- 564.11 €	77 527.95 €	- 0.73 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter les avenants ci-dessus présentés,

2021.68 / MAISON DE SANTÉ : Entretien - ménage

La société AXEO SERVICES de REDON a été contactée. Elle intervient déjà à la maison médicale actuelle. Son intervention pour la commune a été évaluée à 3 prestations de 2 heures par semaine.

Le coût horaire est de 22.75 € HT, soit 136.50 € HT-163.80 € TTC - par semaine.

La durée du contrat serait de 1 an renouvelable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

➔ Confier les prestations de ménage de la maison de santé, pour les parties relevant de la commune, à la société AXEO SERVICES de REDON,

➔ Accepter les conditions tarifaires de ces prestations, telles qu'indiquées ci-dessus,

2021.69 / MAIRIE – aménagements intérieurs : Mission de maîtrise d'œuvre

La société CRAIE Architecture propose d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre, hors suivi des travaux (qui sera réalisé en interne), pour un montant d'honoraires à 5 010 € H.T.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de :

➔ Confier à la société CRAIE Architecture, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la mairie ;

➔ Accepter le montant des honoraires, tel qu'indiqué ci-dessus,

2021. 70 / RENOVATION ET EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES : Mission de maîtrise d'œuvre

La société CRAIE Architecture propose d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre, hors suivi des travaux (qui sera réalisé en interne), pour un montant d'honoraires à 7 050 € H.T.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de :

➔ Confier à la société CRAIE Architecture, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension des services techniques.

➔ Accepter le montant des honoraires, tel qu'indiqué ci-dessus.

✓ FINANCES

2021.71 / SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les subventions de fonctionnement 2021, aux associations et autres organismes, tableaux joints.

2021.72 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A.C.C.A. : destruction ragondins

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la moitié des frais d'équarrissage incombant à l'A.C.C.A. suite à la campagne de destruction des ragondins et sur présentation d'une facture, soit 90 €.

✓ RESSOURCES HUMAINES

2021.73 / AGENT TECHNIQUE : Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet – suppression / création

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de procéder à la suppression et à la création dudit emploi permanent à temps non complet, comme suit :

SUPPRESSION EMPLOI	CREATION EMPLOI	DATE D'EFFET
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 24.5 h hebdomadaires	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 30.5 h hebdomadaires	01/06/2021

➔ d'inscrire au budget les crédits correspondants.

✓ DIVERS

2021.74 / SURVEILLANCE BAIGNADE SITE DE L'ÎLE AUX PIES : présence de 2 maîtres-nageurs

La mise à disposition des 2 maîtres-nageurs (en binôme) se ferait sur la base d'un taux horaire de 20 € (x 318 h chacun) soit un total de 12 720 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal décide de valider le recours audit groupement d'employeurs pour la mise à disposition de 2 maîtres-nageurs, dans les conditions exposées ci-dessus.

2021.75 / APPLICATION MOBILE IntraMuros : adhésion et maintenance

Le contrat d'adhésion et de maintenance à cette application mobile IntraMuros est conclu pour une durée de 3 ans. Le tarif est de 60 € HT par mois (soit 72 € TTC) pour les communes de 3501 à 5000 habitants. La facturation est réalisée par année civile, sur la base de 864 € TTC/ an. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'adhésion à l'application mobile IntraMuros aux conditions indiquées ci-dessus ; Et de fixer la date d'effet au 1er juillet 2021.

2021.76 / ECLAIRAGE PUBLIC : suspension temporaire

En vue de limiter la pollution visuelle et dans un souci d'économie, il est proposé de suspendre l'éclairage public, du 1^{er} juin au 31 août, sauf quelques points lumineux en centre-bourg, place Nominœ. Excepté également durant les manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de se prononcer en faveur de cette suspension de l'éclairage public aux conditions exposées ci-dessus.

2021.77 / PROJET EDUCATIF : Manuscrit « La victoire de Nominœ »

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (21 POUR et 2 abstentions), le Conseil décide de :

- ➔ Valider le projet éducatif présenté par Monsieur Jean-Albert MAZAUD à savoir le manuscrit et la balade contée ;
- ➔ Adopter la prise en charge des manuscrits de Monsieur Jean-Albert MAZAUD, dans la limite de 11 € par ouvrage, qui seront remis aux élèves de CM2.

SEANCE DU 24 JUIN 2021

✓ FONCIER

2021.78 / VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE – M 215 : droit de préférence

Parcelle M 215 située « Le chêne du Moulin » d'une contenance de 25 a 40 ca.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle

2021.79 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle ZY 446

Elle concerne la parcelle cadastrée ZY 446, située 23 Rue du Plessis, d'une contenance de 11a27ca. Terrain bâti à usage d'habitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

✓ PROJETS / TRAVAUX

2021.80 / TRAVAUX MAISON DE SANTÉ : Avenant aux marchés de travaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Muni-

N° A V	N° L O T	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
3	13	ROQUET	Non pose des miroirs	- 699.23 €	77 527.95 €	- 0.90 %

cipal décide d'adopter l'avenant ci-dessus présenté

✓ FINANCES

2021.81 / LIGNE DE TRESORERIE : Renouvellement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de contracter auprès de ARKEA - CMB - une ouverture de crédit dite « ligne de trésorerie » aux conditions suivantes :

- ➔ Montant de la ligne de trésorerie: 300 000 €
- ➔ Durée : 12 mois
- ➔ Taux d'intérêt variable indexé sur Euribor 3 mois TI3M flooré à 0 + marge à 0.30 %
- ➔ Commission d'engagement : 0.15 %, soit 450 €
- ➔ Commission de non utilisation : néant

✓ FISCALITÉ

2021.82 / TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vu l'article 1383 du code général des impôts, - décide, à l'unanimité, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à : 40% de la base imposable. Cela concerne tous les logements.
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

✓ AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

2021.83 / ECOLES : participation aux sorties scolaires 2021 / 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire cette participation financière, pour les sorties scolaires organisées durant l'année scolaire 2021 / 2022 et fixe le montant de l'aide financière à 2.94 € / élève / sortie scolaire.

2021.84 / ECOLES : participation aux séjours scolaires 2021 / 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire cette participation financière pour les séjours scolaires organisés durant l'année scolaire 2021 / 2022, comme suit :

SEJOURS à	TARIFS 2021-2022
+ de 100 km	4.03 €
- de 100 km	2.94 €

2021.85 / GARDERIE MUNICIPALE : tarifs 2021 / 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation et fixe pour l'année scolaire 2021 / 2022 les tarifs de la garderie municipale comme suit :

	TARIFS 2021 / 2022		
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant
Arrivée avant 8 h	1,80 €	1,65 €	1,46 €
Arrivée après 8 h	0,92 €	0,81 €	0,74 €
Départ avant 17h15	0,92 €	0,81 €	0,74 €
Départ de 17h15 à 17h45	1,80 €	1,65 €	1,46 €
Départ après 17h45	2,72 €	2,46 €	2.21

2021.86 / RESTAURATION COLLECTIVE : tarifs 2021 / 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette augmentation et fixe pour l'année scolaire 2021 / 2022 les tarifs de la restauration collective comme suit :

	TARIFS 2021 / 2022
Enfant de maternelle	3.94 €
Enfant du primaire	4.12 €
Adulte :	5.58 €

Il est décidé par ailleurs de reconduire 2 autres tarifs :

→ pour les rationnaires qui suivent un régime alimentaire spécifique lié à la santé de l'enfant (en cas d'allergie notamment) et qui apportent leur repas au restaurant municipal. Ceci, sous l'entière responsabilité de la famille

Tarif équivalent à la garderie, soit 1.80 €
→ pour les rationnaires occasionnels, s'ils ne sont pas inscrits la veille, avant 10h, sans motif valable.
Application d'une majoration des tarifs indiqués ci-dessus, à + 1.00 € par repas.

✓ RESSOURCES HUMAINES

2021.87 / SERVICES PERI ET EXTRA-SCOLAIRES : Création de poste

Considérant, dorénavant, le caractère permanent de cet emploi, s'exerçant désormais à temps complet, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (22 POUR et une abstention) :

- de pourvoir à cet emploi en créant un poste d'Adjoint d'animation et/ou d'adjoint technique polyvalent,
- de valider le recrutement d'un agent titulaire qui sera affecté aux services péri et extra-scolaires de la Commune, avec effet au 1er septembre 2021.
- d'autoriser la procédure de recrutement sur un emploi de catégorie C, à temps complet ;
- de déléguer Monsieur le Maire pour entreprendre les actions nécessaires à ce recrutement et procéder à la nomination de l'agent.

2021.88 / AGENCE POSTALE COMMUNALE : Recrutement d'un agent à temps non complet

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider le recrutement d'un agent titulaire, voire contractuel, qui sera affecté à l'agence postale communale ;
- d'autoriser la procédure de recrutement sur un emploi de catégorie C, à temps non complet (mi-temps : 17h30 / semaine), avec effet au 1er octobre 2021 ;
- de déléguer Monsieur le Maire pour entreprendre les actions nécessaires à ce recrutement et procéder à la nomination de l'agent.

2021.89 / SERVICES ADMINISTRATIFS : Accroissement temporaire d'activité – renfort d'équipe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider le renfort d'équipe pour les services administratifs, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, en faisant appel au service de remplacement du CDG, ou, à défaut, en recrutant un agent contractuel. Dans cette 2ème hypothèse, les caractéristiques de ce contrat à durée déterminée seraient les suivantes ;
- Catégorie d'emploi : C
- Grade : Adjoint administratif
- Temps de travail : complet – 35 heures hebdomadaires
- Durée : 6 mois, renouvelable
- Rémunération : sur la base indiciaire du grade d'Adjoint administratif / 1er échelon.
- Date d'effet envisagée : 1er septembre 2021.
- de déléguer Monsieur le Maire pour entreprendre les actions nécessaires à ce renfort d'équipe.

✓ DIVERS

2021.90 / ASSURANCES : assistance à la renégociation des contrats

- Il est proposé de recourir à une assistance pour la renégociation des contrats qui portent sur :
- Les dommages aux biens,
 - La responsabilité civile,
 - La flotte automobile,

- La protection juridique
- L'assurance auto-missions (pour Elus et agents).
Trois Sociétés ont été contactées et proposent les prestations suivantes :

- La réalisation d'un audit,
- L'élaboration du dossier de consultation des entreprises,
- L'analyse et le classement des offres,
- Une assistance technique pendant la durée du contrat d'assurance.

Les honoraires sont :

- ARIMA : 1 700 € HT
- CONSULTASSUR : 1 690 € HT
- RISKOMNIUM : 2 500 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de la société CONSULTASSUR pour l'ensemble des prestations mentionnées ci-dessus ;
- accepte le montant des honoraires fixés à 1 690 € H.T.

SEANCE DU 29 JUILLET 2021

✓ ADMINISTRATION GENERALE

2021.91/ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Délibération complémentaire

Il est proposé d'y ajouter la délégation suivante :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes juridictions, en première instance comme en appel ou en cassation, et en toutes matières, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 « POUR » et 3 « CONTRE »), le Conseil Municipal décide d'ajouter cette septième délégation du Conseil Municipal au Maire, telle que mentionnée ci-dessus.

2021.92 / EPTB – Unité de gestion Vilaine Aval : Désignation d'un élu référent

Après s'être porté candidat, le représentant désigné à la majorité des voix (20 « POUR », 3 abstentions), pour intégrer l'EPTB Vilaine – Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine - est Monsieur Joël CRUBLET.
URBANISME

2021.93 / Levée de la réserve suite à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLU relative au parc d'activités de Tournebride – P.A. Porte de Rennes
Délibération disponible en Mairie.

✓ FONCIER

2021.94 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles MN 741-743-745-747

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.95 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles YA 300-349

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.96 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles ZX 476p – 478p

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.97 / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle YC 195

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.98 / ANCIENNE MAISON MEDICALE 15 Place de la mairie : désaffectation – déclassement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De constater la désaffectation du bien sis 15 place de la Mairie (ancienne maison médicale) ;
- Du déclassement dudit bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

2021.99 / BUREAU DE POSTE : Résiliation du bail

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider l'acte de résiliation du bail de LA POSTE pour le bâtiment sis 1 Place de la Mairie, avec effet au 30 septembre 2021.

✓ AFFAIRES TOURISTIQUES

2021.100 / CAMPING : Mode gestion – Convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe du recours à une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour la gestion du camping.
- D'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le bénéficiaire, telles que définies dans le rapport de présentation communiqué aux membres du Conseil Municipal
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure visant à la conclusion de la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public pour la gestion du camping de l'île aux Pies.

✓ PROJETS / TRAVAUX

2021.101 / MAISON DES ASSOCIATIONS : Missions de Contrôle technique

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 « POUR » et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide, pour les travaux de rénovation de la maison des associations de confier les missions de contrôle technique L-LESEI-HAND-ATTAXES et TH à la société DEKRA, pour un montant de 2 100.00 € H.T., avec, si elles s'avèrent nécessaires, les options suivantes :

- o mission ATTRT à 400 € HT
- o mission VAMST à 250 € HT

2021.102 / MAISON DES ASSOCIATIONS : Mission de CSPS

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 « POUR » et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide, pour les travaux de rénovation de la maison des asso-

ciations de confier la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) à la société DEKRA, pour un montant de 1 800.00 € H.T.

2021.103 / TRAVAUX MAISON DE SANTÉ : remise des pénalités de retard

Cette décision - de ne pas appliquer les pénalités - concernerait l'ensemble des entreprises, à savoir :

ENTREPRISES	N° LOTS
ROBERT	1
LE PELVÉ	2
C.B.I.	3
THETIOT	4
JOLIVEL-GUILLEMER	5
ROUXEL	6
FEVRIER	7
RENAUD	8
RAULT	9
LE BEL	10
DEBAYS	11
COYAC	12
ROQUET	13
PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	14

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider cette remise de pénalités pour l'ensemble des entreprises indiquées ci-dessus

✓ AFFAIRES SCOLAIRES

2021.104 / ECOLES ELEMENTAIRES – SOCLE NUMERIQUE : subventions et conventions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

→ De valider l'acquisition de matériel informatique (socle numérique) pour les 2 écoles élémentaires bainsoises ;

→ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention consécutive à la notification de la subvention ;

→ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel auprès de l'école Saint-Joseph.

✓ EVENEMENTIEL

2021.105 / SALON DE L'INNOVATION : demande subvention Région

DÉPENSES	COÛT (TTC)
Achat matériels technologiques (robots, circuits imprimés...)	5 000,00 €
Sonorisation	4 500,00 €
Assurance	610,00 €
Animateur sono	900,00 €
Transport (des élèves)	3 000,00 €
SECOURS	1 800,00 €
Protection des biens et des personnes	5 100,00 €
Hébergement et repas prestataires/ participants + prestations	7 300,00 €
Location matériels LOCARMOR	2 000,00 €
Location chapiteau	8 000,00 €
Communication	6 200,00 €
TOTAL DÉPENSES	44 410,00 €

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

SUBVENTIONS ATTENDUES	MONTANT	%
Redon Agglomération	12 500,00 €	28.15
Bretagne Sud		
Conseil départemental	5 000,00 €	11,26
Région Bretagne	13 323,00 €	30.00
Reste à charge commune	13 587,00 €	30.59

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

→ D'adopter l'organisation du salon de l'innovation, en novembre 2021,

→ D'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,

→ De solliciter une subvention auprès de la région BRETAGNE à hauteur de 13 323 €, soit 30% de la dépense.

✓ FINANCES

2021.106 / SUBVENTION 2021 : Les randonneurs de Bains sur Oust

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et décide d'allouer à l'association les randonneurs bainsois une subvention de 320 €.

2021.107 / DON - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 : un vélo pour tous

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, pour remercier l'association de sa contribution lors du passage du Tour de France et l'encourager dans ses actions d'entraides, de lui faire un don – sous forme de subvention exceptionnelle - à hauteur de 200 €.

2021.108 / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 KAV : déplacement en Aveyron

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et décide d'allouer à l'association Korollerien Ar Vro une subvention exceptionnelle de 600€, sur justificatif de la dépense (présentation de factures).

2021.109 / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Redevance réseau gaz 2021

Pour l'année 2021 et considérant une longueur de réseaux de 3 097 ml, la redevance s'élève à 265 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le montant de cette redevance due par GRDF et de procéder à son recouvrement.

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

✓ FONCIER

2021.110/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle MN 376

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.111/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles YA 382

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.112/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles ZX 44 et 45

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.113/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles ZY 271, 331 et 333

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Mu-

nicipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.114/ VENTE D'UNE PARCELLE BOISÉE – ZS 43 : droit de préférence

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur cette parcelle.

✓ PROJETS / TRAVAUX

2021.115/ MAIRIE - aménagements : approbation du projet et lancement de l'appel d'offres

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 « POUR », 3 « CONTRE » et 2 abstentions) le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'adopter le projet des travaux d'aménagements de la mairie,
- ➔ D'autoriser le lancement de l'appel d'offres (demande de 3 devis par corps de métier)

2021.116/ SERVICES TECHNIQUES – rénovation et extension : approbation du projet et lancement de l'appel d'offres

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (18 « POUR », 3 « CONTRE » et 2 abstentions) le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'adopter le projet de rénovation et d'extension des services techniques,
- ➔ D'autoriser le lancement de l'appel d'offres (dossier de consultation des entreprises – procédure adaptée)

2021.117/ MAISON DES ASSOCIATIONS – rénovation thermique et accessibilité : approbation du projet et lancement de l'appel d'offres

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'adopter le projet des travaux de rénovation thermique et accessibilité de la maison des associations,
- ➔ D'autoriser le lancement de l'appel d'offres (dossier de consultation des entreprises – procédure adaptée)

2021.118 / MAISON DES SPORTS : validation de l'étude préliminaire et lancement de l'appel d'offres relatif à la maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ➔ D'adopter le projet des travaux MAISON DES SPORTS – rénovation et extension,
- ➔ D'autoriser le lancement de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre (architecte et bureau d'études associés).

2021.119/ AGENCE POSTALE COMMUNALE : travaux de rénovation

Les travaux s'élèvent à 23 183.55 € H.T. soit 27 869.75 € TTC (Cf. tableau joint à la note de synthèse). Ceux-ci sont pris en charge par la POSTE (dans la limite de 30 000 €) qui remboursera la commune au vu des factures acquittées. Un autre budget est alloué pour les dépenses liées à la sécurité (caméras et alarme).

Devis = 4 990.72 € HT soit 5 988.86 € TTC. Egalement pris en charge par LA POSTE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la réalisation des travaux de l'Agence postale Communale.

2021.120/ EQUIPEMENT DE PROTECTION VIDEO complexe sportif – salle polyvalente – halles du lavoir 13 caméras de surveillance

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour 13 caméras est estimée à 6 613.37 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

➔ D'approuver le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal, dans le secteur du complexe sportif, de la salle polyvalente et des halles du lavoir.

➔ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet, notamment auprès du FIPD (Fonds interministériel de la prévention de la délinquance).

2021.121/ ENGAGEMENT DE DEPENSES : acquisitions et travaux divers TRAVAUX MAISON DE SANTÉ : remise des pénalités de retard

OBJET / PRESTATIONS	ENTREPRISE	MONTANT	
		H.T.	T.T.C.
Création parking du lavoir 218 places	LEMEE LTP SAINT DOLAY (56)	39 808.25 €	47 769.90 €
Panneau lumineux Place Nominœ + maintenance (à partir de la 3 ^{ème} année)	CENTAURE-SYSTEMS	13 900.00 € 1 110 € / an	16 680.00 € 1 332 € / an
13 Caméras de surveillance. Complexe sportif, salle polyvalente et halles du lavoir,	EXPERTSYS SAINTE MARIE (35)	6 613.37 €	7 936.04 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'engagement des dépenses mentionnées dans le tableau ci-dessus.

✓ FINANCES

2021.122/ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : décision modificative n° 1-2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative n° 1, tel qu'indiqué ci-après.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
137 - AGENCE POSTALE COMMUNALE			137 - AGENCE POSTALE COMMUNALE		
2313	Travaux / construction	35 000 €	1328	Subvention d'investissement	35 000 €

✓ RESSOURCES HUMAINES

2021.123/ SERVICES SCOLAIRES : recrutement agent contractuel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le recrutement d'un agent contractuel au sein des services scolaires.

2021.124/ AGENCE POSTALE COMMUNALE : recrutement agent contractuel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le recrutement d'un agent contractuel qui sera affecté à l'Agence Postale Communale

✓ DIVERS

2021.125/ AGENCE POSTALE COMMUNALE : convention
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la convention

2021.126/ SAUR : convention contrôle et entretien des appareils de défense contre l'incendie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la convention de la SAUR

2021.127/ ECLAIRAGE PUBLIC : Horaires / coupures

- 6h30 : mise sous tension des lampadaires (ils s'éteignent en fonction de la luminosité)

- 21 h : extinction des éclairages, du dimanche au jeudi,

- 23 h : extinction des éclairages les vendredis et samedis.

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (21 « POUR » et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux horaires d'éclairage public

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

✓ FONCIER

2021.128/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelle MN 331 et 406

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.129/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles YC 312 et 319-321-315-291-287-289

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.130/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – parcelles YC 329 et 289-287-291

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

2021.131/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption – emprise sur parcelle ZY 370

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

2021.132/ Acquisition parcelle ZS 179 « Cancaue » - voie d'accès

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (21 POUR et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir, même à titre gratuit, la parcelle cadastrée ZS 179 située à Cancaue ; Ce, en raison de son état actuel, de la méconnaissance du passage des réseaux et du coût de la remise en état d'un tel chemin.

2021.133/ DELIBERATION COMPLEMENTAIRE – Levée de la réserve suite à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique emportant Mise En Compatibilité du PLU relative au parc d'activités de Tournebride - P.A. Porte de Rennes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la disposition ci-dessus mentionnée, à savoir :

→ supprimer toute possibilité d'autoriser le logement à l'article 1 du règlement de la zone 1AUy.

→ ne conserver que la seule mention de la loge de gardiennage à l'article 2 du règlement de la zone 1AUy.

✓ PROJETS / TRAVAUX

2021.134/ TRAVAUX AMENAGEMENTS ILE AUX PIES : Avenant aux marchés de travaux

N° AV	N° LOT	ENTREPRISE	OBJET AVENANT	MONTANT AVENANT € HT	MONTANT MARCHÉ € HT	% AVENANT
1	2	ATLANTIC PAYSAGES	Moins-values et travaux complémentaires : Plantations, portiques, signalétique, ...	- 6 303.19 €	211 843.73 € (*)	- 2.97 %

(*) Marché de base + variantes obligatoires = 236 206.83 € HT – Avenant => - 2.67 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

→ d'adopter l'avenant ci-dessus présenté,

→ de déléguer Monsieur le Maire - ou, en cas d'empêchement, un adjoint - pour intervenir à la signature dudit avenant et toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

✓ BUDGETS / FINANCES

2021.135/ BP 2021 CAMPING : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative n° 1- sur le budget annexe du CAMPING, tel qu'indiqué ci-après.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
Ch.011	Charges à caractère général				
60628	Autres fournitures non stockées	3 000			
60631	Fournitures d'entretien	1 000			
60626	Combustible	- 250			
60632	Petit équipement	- 1 800			
6288	Autres services extérieurs	- 2 000			
6541	Créances admises en non valeur	50			
TOTAL		-	TOTAL		-

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
9001 - AMENAGEMENT TERRAIN			9001 - AMENAGEMENT TERRAIN		
2312	Aménagements de terrains	5 000	13141	Subvention d'équipement Commune	5 000
TOTAL		5 000	TOTAL		5 000

2021.136/ BP 2021 COMMUNE : décision n° 2

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (20 POUR et 3 abstentions), le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative n° 2, sur le budget principal de la COMMUNE, tel qu'indiqué ci-après.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
Ch.011	Charges à caractère général	8 500	ch.013	Atténuations de charges	
60628	Autres fournitures non stockées	5 000			
60632	Fournitures petit équipement	- 5 000			
60633	Fournitures de voirie	5 000	Ch.70	Vente produits, prestations services	7 500
6065	Livres, disques... médiathèque	2 200	70311	Concessions cimetièrè	1 500
6068	Autres matières et fournitures	- 5 000	70323	Redevance occupation domaine public	5 000
61521	Entretien terrains	3 000	7062	Redevance à caractère culturel	1 000
615221	Entretien bâtiments publics	10 000			
615228	Entretien autres bâtiments	- 4 200	Ch.73	Impôts et taxes	
61551	Entretien matériel roulant	- 7 000			
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000			
6182	Documentation générale et technique	3 000			
6188	Autres frais divers	- 2 000			
6228	Divers	- 2 500			
6232	Fêtes et cérémonies	5 000	Ch.74	Dotations et participations	
6241	Transport de biens	2 000	74832	Fonds départemental T.P.	6 000
6251	Voyages et déplacements	- 2 000			
6284	Redevances pour services rendus	3 000			
6288	Autres services extérieurs	- 15 000			
63513	Autres impôts locaux	1 000			
637	Autres impôts et taxes TAM	7 000			
			Ch.77	Produits exceptionnels	
Ch.023	Virement à la section Investissement		7788	Produits exceptionnels divers	30 000
023	Virement à la section Investissement	35 000			
TOTAL		43 500	TOTAL		43 500

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé article	Montant	article	Libellé article	Montant
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES			OPERATIONS FINANCIERES		
202	Frais, documents urbanisme	5 000	021	Virement du Fonctionnement	35 000
2031	Frais étude	- 5 000	10222	Fonds compensation TVA	40 000
2041412	Subv* équipement CAMPING	5 000	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES		
132 - MEDIATHEQUE					
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000			
2313	Travaux construction	- 3 000			
133 - BATIMENT ANNEXE NOMINOE					
2031	Frais étude	- 10 000			
901 - EGLISE					
2313	Travaux construction	- 40 000			
902 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS - VRD					
2151	Réseaux de voirie	5 000			
2152	Installations de voirie	5 000			
21571	Matériel roulant	4 000			

906 - MAIRIE			906 - MAIRIE		
21318	Autres bâtiments publics	6 000	1321	Subvention ETAT - DETR	20 000
2313	Travaux construction	20 000			
916 - STADE MUNICIPAL			916 - STADE MUNICIPAL		
2128	Agencements aménagements terrains	6 000	1318	Subvention FFF éclairage terrain C	10 000
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000	1321	Subvention EPCI Pump-track	- 30 000
2313	Travaux construction	20 000			
2315	installations matériel outillages techniques	10 000			
918 - ACQUISITIONS DIVERSES					
2183	Matériel bureau et informatique	5 000			
2184	Mobilier	3 000			
2188	Autres immobilisations corporelles				
921 - SALLE POLYVALENTE					
2188	Autres immobilisations corporelles	- 10 000			
922 - MAISON DES SPORTS					
2313	Travaux construction	- 50 000			
923 - MAISON DE SANTÉ					
2313	Travaux construction	70 000			
925 - SERVICES TECHNIQUES					
2313	Travaux construction	20 000			
2315	installations matériel outillages techniques	- 20 000			
926 - SITE ILE AUX PIES					
2184	Mobilier	1 000			
2312	Agencements aménagements terrains	10 000			
OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 041)			OPERATIONS D'ORDRE (chapitre 041)		
TOTAL		75 000	TOTAL		75 00

2021.137/ BUDGET COMMUNE : Titres de recettes - admission en non-valeur

Le SGC Service de Gestion Comptable de REDON a transmis une proposition d'admission en non-valeur concernant une créance pour laquelle il considère ne plus disposer de moyens légaux d'action pour en assurer le recouvrement (motifs : combinaison infructueuse d'actes, poursuite sans effet, ou montant inférieur au seuil de poursuite).

Les frais concernent plusieurs redevables, pour un montant total de 152.24 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de valider l'admission en non-valeur telle que décrite ci-dessus.

2021.138/ BUDGET CAMPING : Titre de recette - admission en non-valeur

Le SGC Service de Gestion Comptable de REDON a transmis une proposition d'admission en non-valeur concernant une créance pour laquelle il considère ne plus disposer de moyens légaux d'action pour en assurer le recouvrement (motifs : combinaison infructueuse d'actes, poursuite sans effet, ou montant inférieur au seuil de poursuite).

Le montant du titre concerné (émis en 2009) est de 49.34 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de valider l'admission en non-valeur telle que décrite ci-dessus.

✓ AFFAIRES SCOLAIRES
2021.139/ ÉCOLE PUBLIQUE : Bilan de fonctionnement 2020

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
Dépenses	87 542.66 €	33 224.08 €	120 866.74 €
Effectif sept. 2020	61	130	191
Coût moyen à l'élève	1 435.13 €	256.34 €	632.81 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan tel que présenté,
- adopte le coût moyen à l'élève, en maternelle et en élémentaire, qui servira de base de calcul pour :
 - la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée,
 - la participation des communes de domicile pour les élèves accueillis à BAINS-SUR-OUST dans le cadre des cas dérogatoires prévus par la loi.

2021.140/ ÉCOLE PRIVÉE : participation aux charges de fonctionnement

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	TOTAL
EFFECTIF GLOBAL	51	86	137
Dont hors Commune	3	5	8
Elèves Bainsois	48	81	129

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De fixer le montant de la participation à verser à l'école privée pour la présente année scolaire 2021/2022, à 89 649.78 €.

Cette somme fera l'objet de 10 versements mensuels, avec un ajustement sur les acomptes déjà opérés. Le dernier versement (le solde) sera effectué uniquement au vu du bilan financier fourni par l'école privée, en fonction des charges de fonctionnement réelles.

Les acomptes versés seront d'un montant constant jusqu'à l'approbation de la nouvelle délibération et une régularisation sera ensuite effectuée.

- D'octroyer la subvention « fournitures scolaires individuelles » pour un montant de 1 185.51 €.

2021.141/ ÉCOLE PRIVÉE : participation pour le renouvellement du mobilier

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'École Privée une participation maximale pour l'année 2022 de 2 203.32€ pour le renouvellement du mobilier scolaire versée sur présentation de facture(s).

2021.142/ ÉCOLE PRIVÉE : participation pour l'équipement informatique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'École Privée une participation maximale pour l'année 2022 de 932.67€ pour l'acquisition de matériel informatique versée sur présentation de facture(s).

✓ RESSOURCES HUMAINES
2021.143/ VŒU SANTÉ AU TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, il est ainsi demandé :
Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.

- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques

- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales

- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.

- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.

- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché

- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

La majorité du Conseil Municipal (18 voix POUR et 5 abstentions) accorde son soutien au CDG 35 et adopte le vœu ci-dessus exposé.

✓ DIVERS
2021.144/ PRESTATIONS SACPA – FOURRIÈRE ANIMALE : renouvellement du contrat

Il est proposé de renouveler ledit contrat pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2022, reconductible par tacite reconduction 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans (fin le 31 décembre 2025). Résiliation possible du contrat avec préavis de 3 mois.

Le prix des prestations est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants, soit : 0.856 € x 3637 habitants = 3 113.27 € HT / an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

→ d'approuver le nouveau contrat avec SACPA - Chenil Service, à compter du 1er janvier 2022, dans les conditions exposées ci-dessus

→ de déléguer Monsieur le Maire – ou en cas d'empêchement un adjoint – pour intervenir à la signature dudit contrat et de toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

2021.145/ RGD Règlement Général sur la Protection des Données : renouvellement convention CDG 35

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

→ De renouveler l'adhésion au service mutualisé de Délégué à la Protection des Données (DPD) proposé par le CDG 35, via REDON AGGLOMERATION ;

→ d'adopter la convention correspondante, d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026 ;

→ de déléguer Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature de ladite convention et de tous documents annexes relatifs à la présente affaire.

● BAINS NATURELLEMENT, au service des intérêts de BAINS et de toutes et tous...

Être dans une minorité municipale, ce n'est pas être en opposition systématique... Nos propositions ou contestations ont pour seul objectif de défendre l'intérêt des Bainsois et de proposer ce qui nous semble le mieux pour la commune.

Nous avons fait plusieurs propositions, dont les suivantes, afin que la commune puisse :

- **conserver la possibilité de délivrer des permis de construire sur l'ensemble des terrains constructibles du territoire de la commune** en réalisant au plus vite la mise aux normes nécessaire des équipements de sécurité incendie. Pour votre information, aujourd'hui plus aucun permis de construire ne peut être délivré à plus de 400 mètres d'une bouche d'incendie (ou d'un équipement similaire) en zone rurale. Cette mise aux normes représente, a minima, un investissement de 600.000 € programmé par la majorité sur 6 ans. Nous avons proposé de réduire ce délai de mise aux normes à 3 ans, en réalisant 200.000 € de travaux par an (pour mémoire le budget d'investissement de la commune est pour 2021 de 4 Millions d'euros). Sur ce point nous avons essuyé une fin de non recevoir de la majorité.
- **passer entièrement à l'éclairage public au LED** – pour des raisons d'économie d'énergie et pour réduire sensiblement l'impact environnemental - toujours grâce aux aides du Plan de relance de l'État mais aussi de l'ADEME. Là encore, la majorité a refusé cette proposition.
- **bénéficier des aides aux collectivités du Plan de relance de l'État** (4 milliards d'euros) pour la rénovation de la Maison des Associations, ce que le Conseil Municipal a validé : la rénovation thermique fait désormais partie du projet.

Ainsi commençait, en substance, notre article de juin dernier, la suite a déplu et cet article n'a pas été publié dans le Bulletin Municipal. Nous n'avons pas compris cette censure d'autant que rien dans le texte n'était inexact. La démocratie, c'est aussi la liberté d'expression.

Mais puisque c'est ainsi, nous revenons en ce mois de décembre pour ...

VOUS SOUHAITER DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET VOUS OFFRIR TOUS NOS MEILLEURS VŒUX POUR CETTE ANNÉE 2022 !

C'est aussi la période des bonnes résolutions.

Nous attendons une autre attitude d'un Maire et de son équipe. Nous souhaitons qu'il soit fédérateur, rassembleur, à l'écoute de tout le monde, des Bainsois comme des associations, pour faire avancer les projets dans l'intérêt exclusif de nos concitoyens.

Un exemple, lors du Conseil Municipal du 29 septembre dernier, à l'ordre du jour 1.200.000,00€ d'investissement ont été votés en 90 minutes, sans que les projets n'aient été présentés ni débattus préalablement.

Concrètement dans votre quotidien, avez-vous été informé de la pose de caméras de surveillance sur l'espace public ? Avez-vous été sollicité quant aux heures d'éclairage du bourg ? Le reste est à l'avenant.

Demeurons optimistes et bienveillants ... envers toutes et tous en ces périodes de fêtes.

Jean-Marc CARREAU, Laurence GUÉZEL (Florence SPANNEUT n'habitant plus Bains lui a laissé sa place) et Benoit DAVID pour la liste BAINS NATURELLEMENT

● Les horaires

- Mardi : 10h-12h / 16h-18h30
- Mercredi: 10h-12h / 14h-18h30
- Jeudi: 16h-18h30
- Vendredi: 16h-18h30
- Samedi: 10h-12h
- Fermeture pendant les fêtes du 24 décembre au 3 janvier 2022 inclus, réouverture le mardi 4 janvier 2022

● Contact

bmbainsroust@orange.fr ou 02 99 91 61 80
 Sur Facebook : www.facebook.com/bmbains35
 Retrouvez le réseau des médiathèques : <https://mediatheques.redon-agglomeration.bzh/>

LE RÉSEAU DES MEDIATHÈQUES EN PRATIQUE
 Les médiathèques de Redon Agglomération ce sont 28 médiathèques. Accessibles avec une seule carte ! Pour vous inscrire et emprunter 15 documents pour 3 semaines.

● Tarifs

14 € à partir de 18 ans
Gratuit jusqu'à 18 ans et pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, assistants maternels et établissements scolaires.

Rendez-vous dans la médiathèque de votre commune.

● INFORMATION

Comme pour tous les lieux de loisirs et de culture, l'accès à la médiathèque est soumis au pass sanitaire (à partir de 12 ans et 2 mois). Si vous n'avez pas de Pass, n'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous proposer du prêt en click and collect.

● Actualités

Jeux de société :
 La médiathèque propose désormais une offre de jeux de société pour petits et grands, à consulter sur place. N'hésitez pas à venir vous amuser en famille ou entre amis.



● Chouette des histoires !

Les lectures du mercredi, c'est reparti ! Lectures d'albums pour les 3-6 ans avec les bénévoles de la médiathèque, le 3^{ème} mercredi du mois. Accès libre et gratuit ;

● Prochaines dates à noter dans vos agendas :

- mercredi 15 décembre à 10h30
- mercredi 19 janvier
- mercredi 16 février etc...
- N'hésitez pas à consulter le programme mensuel des animations sur le site www.bainsroust.fr/ rubrique médiathèque

Application Ma bibli

Depuis le 13 octobre dernier, Ma bibli est l'application du réseau des médiathèques de Redon Agglomération. Depuis votre tablette ou smartphone, vous avez accès à votre compte abonné à tout moment. Elle vous permet de :

- rechercher un document et vérifier sa disponibilité
 - consulter votre compte abonné (vos prêts et réservations en cours)
 - effectuer des réservations
 - scanner le code-barres de documents qui vous intéressent dans une librairie par exemple et vous saurez si votre médiathèque possède l'ouvrage...
- Ma Bibli** est gratuitement disponible sur Google Play pour Android et L'App Store pour iOS (Iphone / Ipad)
 Plus d'informations sur le site www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh

Appel à participation !

Vous avez envie de partager ou transmettre un savoir-faire, une passion, une compétence... Qu'il s'agisse de jardinage, yoga, dessin, bande-dessinée, pratique instrumentale, langues etc... Faites-vous connaître auprès de la médiathèque. Renseignements au 02 99 91 61 90

Retour en images

EN JUILLET

Partir en livre

La médiathèque a participé pour la 1^{ère} fois à cette manifestation nationale. Plusieurs propositions ont été faites : atelier d'écriture, lectures dans l'herbe et jeux de société en extérieur.



EN OCTOBRE

Troc plantes et braderie

Un grand tri a été fait lors du déménagement de la médiathèque dans les nouveaux locaux.

C'est pourquoi une braderie a été organisée, couplée à un Troc plantes. Le but de l'opération étant de faire de la place dans les rayonnages mais aussi de renouveler les collections. Les profits de cette braderie ont été reversés à l'association « Les Amis de Momo le singe ». Les documents non vendus vont être légués à une entreprise d'insertion à but non lucratif qui va leur redonner une seconde vie.



PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

La médiathèque a proposé un nouveau rendez-vous avec Ciné-Mômes. Vous avez été nombreux à y assister et cela fait chaud au cœur !





Après une année 2021 soumise aux différents aléas de la Covid 19. En février 2022, la médiathèque fêtera sa 1^{ère} année dans ses nouveaux locaux. Quoi de mieux que ce 1^{er} anniversaire pour procéder à une inauguration digne de ce nom ! Je vous donne tous rendez-vous le **samedi 5 février 2022** * toute la journée où se succéderont l'inauguration proprement dite, un spectacle pour petits et grands, la visite des différents espaces... Vous avez peut-être vu le portail illuminé, en passant de nuit dans le bourg ! Cet éclairage se fera ponctuellement afin de marquer certains moments forts de l'année (Octobre Rose, les commémorations, Noël, le Nouvel An, la Fête Nationale...). Il permet également de mieux percevoir les détails de l'œuvre de Jean-Pierre Baudu !

**Sous réserve de nouvelles mesures sanitaires*

Centre de Loisirs Nominoë

Le Centre de Loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires, de 9h à 17h, avec ou sans repas.

Une garderie gratuite vous est proposée le matin à partir de 7h sur demande, sinon ouverture à 7h30. Le soir jusqu'à 18h30.

Possibilité d'ouverture de l'Accueil aux vacances de Noël à partir du lundi 20 décembre jusqu'au vendredi 31 décembre 2021. Les vendredis 24 et 31 décembre, nous fermerons la structure à 14h.

FERMETURE POSSIBLE LA 2^{ÈME} SEMAINE DES VACANCES DE NOËL SI LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS EST INFÉRIEUR A 7 ENFANTS

Renseignement et inscription :

☎ Armelle MAHÉ, 06.74.87.12.92

✉ centredeloisirs@bainssuroust.fr

Protocole sanitaire relatif à l'accueil de loisirs :

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Il est fixé par l'organisateur dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires (distanciation physique, gestes barrières, port du masque ...).

Port du masque obligatoire pour les enfants de 6 ans et +
Nous formons des groupes par tranches d'âge : **Les 3/5 ans et les 6/12 ans.**

En cas de symptômes ou de fièvre, l'enfant ne doit pas être admis à l'accueil.



NOS ACTIVITÉS EN IMAGES



Vous avez entre 16 et 25 ans ? venez à la Mission locale !

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.

Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Bains sur Oust, Florence MAUGAN est en permanence à la Mairie de Bains sur Oust, et est joignable à la Mission locale au 02.99.72.19.50.



La Garantie jeunes

Depuis 2015, début de l'expérimentation Garantie Jeunes, ce sont 846 jeunes qui ont bénéficié du parcours d'accompagnement renforcé. Cette année ce sont déjà 130 jeunes qui sont entrés en Garantie Jeunes. Regagner en confiance, se mobiliser pleinement sur son avenir pour accéder à l'emploi, à l'alternance, à une formation, voilà les priorités de cet accompagnement intensif de 12 mois (collectif et individuel). En contrepartie des démarches : une allocation mensuelle de 497 euros. De plus, aujourd'hui, l'accès à ce parcours est assoupli pour les jeunes exerçant une activité ponctuelle ou à durée très limitée ainsi que pour ceux ayant quelques ressources.

(Insérer visuel « Passez en mode avenir »)

La santé à la Mission locale

La crise sanitaire a nécessité d'intensifier nos services santé et bien-être auprès des jeunes :

- Un médecin généraliste bénévole effectue des permanences à la Mission locale depuis septembre 2020,
- Des consultations jeunes consommateurs (CJC) sont proposées, en partenariat avec le pôle addictologie du centre hospitalier Redon-Carentoir.

Une deuxième psychologue est arrivée en avril 2021, afin de renforcer les permanences d'écoute psychologique.

Permanences Promeneurs du net

En partenariat avec les promeneurs du net d'Ille-et-Vilaine, la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine assure maintenant une présence éducative sur les réseaux sociaux. Quel que soit le sujet, Murielle est à votre écoute pour vous conseiller, vous soutenir, répondre à vos questions ou préoccupations que vous soyez jeunes ou parents, inscrits ou non à la Mission locale.

Tous les jeudis de 14h à 17h30 sur Facebook : Murielle Mission Locale Redon (Insérer visuel « Permanence promeneurs du net »)

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.



**Pour vous inscrire, c'est simple :
appelez-nous au 02.99.72.19.50
ou inscrivez-vous
sur notre site www.ml-redon.com**



L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

L'année 2021 a été une année blanche pour le monde associatif. Plusieurs animations et manifestations ont été annulées suite au Covid19. Mais les bainsois sont restés fidèles aux manifestations qui ont eu lieu.

L'OMSCCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs), remercie toutes les associations et le public bainsois pour leur loyauté et le respect suite aux décisions qui ont été prises pendant l'année 2021.

Le bureau de L'OMSCCL ainsi que tous ses adhérents ont une pensée pour l'artiste peintre Bernard Ernoult qui a exposé pendant des années au Salon de la Peinture et des Arts Créatifs (Salon des Arts) et Marc Menard (dit Marco), un homme de confiance toujours volontaire pour le bénévolat, qui nous ont quittés cette année.

20^{ÈME} SALON DES ARTS :

La fréquentation du Salon des Arts qui s'est déroulé au mois de décembre a attiré le public. Un public fidèle à ce Salon des Arts mais restreint à cause du Covid19. Pour la troisième fois, ce Salon s'est déroulé sur 2 jours avec des ateliers pour les enfants. Plus de 30 exposants ont coloré la salle des sports avec leurs objets, tableaux, sculptures, etc..., qui étaient étalés sur leurs stands, très appréciés du public.

FÊTE DE LA MUSIQUE :

Cette année, la place Nominoë n'a pas pu accueillir les groupes et les musiciens pour cause de Covid19 et du protocole sanitaire.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Suite à l'annulation du Forum des Associations au début du mois de septembre, la municipalité a organisé une journée découverte des associations bainsoises. L'OMSCCL remercie cette initiative de la part de la municipalité.

Les associations étaient présentes avec leurs univers différents ; danse, musique, course, véhicules de collections, judo, etc...

Que ce soit loisirs, cultures ou sport, il y en avait pour tout le monde, enfants, adultes, plus jeunes ou plus âgés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale aura lieu vers la fin du mois de janvier ou début février 2022.

NOUVEAU BUREAU DE L'OMSCCL

(OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS).

Marc Talavera, président.

Patricia Le Brech, trésorière.

Joël Guillet, trésorier adjoint.

Marie-Thérèse Bigeul, secrétaire.

Andrée Foret, secrétaire adjointe.

Jean-François Helin, vice-président sport.

David Chereau, assesseur sport.

Mireille Texier, vice-présidente culture.

Jean-Albert Mazaud, assesseur culture.

Soizic Hervé, vice-présidente loisirs.

Marie Jolly, assesseur loisirs.

Membre de L'OMSCCL, Pierrick Morand et Patrick Gastaud.

L'OMSCCL compte à ce jour plus de 30 associations adhérentes.

Animations

CONTACT

O.M.S.C.L.

(Office Municipal des Sports,
de la Culture et des Loisirs)

5 place Nominoë

35600 Bains sur Oust

Mail : omscl.bso@gmail.com

SORTIE AU MÉMORIAL NOMINOÉ

Les classes de CM1 et CM2 ont pu découvrir l'histoire de la Bataille de Ballon, sur le site du Mémorial. Après un temps d'observation, les groupes d'élèves ont répondu à des questions sous forme de jeu de piste, mais également écouté le récit passionnant de Jean-Albert Magaud. Chaque élève de CM2 a reçu un livre sur la victoire de Nominoé, dédié à son nom. Les CM1 recevront également le leur, l'an prochain. Cette matinée de découverte historique a beaucoup plu aux élèves.



SALON DE L'INNOVATION

A l'occasion du Salon de l'innovation, jeudi 18 novembre, les élèves de CM1 et CM2 sont allés à la médiathèque pour participer à différents ateliers :

- Il y avait deux jeux de société, dans lesquels il fallait répondre à des questions autour de l'utilisation du téléphone portable et de la tablette.
- Avec des Meccano, il fallait construire un « dinosaure volant ».
- Les élèves se sont ensuite entraînés à déplacer un robot « Doc » sur un circuit.
- Un paléontologue a présenté des fossiles de dinosaures, de squelettes et des reconstitutions.
- Enfin, avec des Kaplas, il fallait construire un parcours et choisir un mode pour que le robot Thymio puisse se déplacer.

L'ensemble des élèves remercie la Mairie pour tous ces ateliers, qu'ils ont beaucoup appréciés.

Vivement le prochain salon !!!



A LA CHASSE AUX PETITS ET AUX GROS ANIMAUX DES BOIS !

Jeudi matin 18 novembre, les classes de maternelles de MS-GS et TPS-PS de l'école publique "Les Colibris" sont allées explorer le bois à proximité de l'école. A l'aide de Valérie NEVEU du CPIE Val de Vilaine à Saint-Just, nous avons découvert des traces de chevreuil, de pic épeiche et de sitelle.

Ensuite une chasse aux petites bêtes vivant sur le sol du sous-bois, a passionné les élèves. Plusieurs espèces de mille-pattes ainsi que des œufs de limace ont été récoltés pour être observés avant d'être relâchés dans leur environnement.



ÉCOLE SAINT-JOSEPH

A LA DÉCOUVERTE DU FESTIVAL PHOTO DE LA GACILLY

Au mois d'octobre, les élèves de l'école Saint Joseph, du CE1 au CM2, ont bénéficié d'une animation de qualité pour découvrir plusieurs parcours de ce festival de grande renommée. Par le biais du jeu « les différents métiers du Festival photo » chaque élève a incarné un professionnel (photographe, imprimeur, technicien, journaliste, médiateur ...) Nous avons admiré de magnifiques paysages de Finlande en noir et blanc de Pentti Sammalathi. C'est en Islande que nous avons voyagé avec Ragnar Axelsson dans le labyrinthe végétal. Ses photos montrent l'importance des chiens de

traîneaux pour les hommes dans ces régions polaires. Avec les immenses photos de Tina Itkonen, c'est au Groenland que nous nous sommes rendus. Nous avons pu observer les conséquences du réchauffement climatique avec la fonte des glaciers. Nous avons terminé en découvrant les papillons monarques menacés d'extinction. Ce fut une belle façon de voyager et de prendre conscience des enjeux climatiques actuels.



OGEC

Après une année compliquée liée à la crise sanitaire. Nous espérons que la nouvelle année scolaire se déroulera dans de meilleures conditions.

Des travaux d'entretien vont être réalisés tout au long de l'année et une classe de primaire sera renouvelée.

Le projet le plus important pour l'année est l'installation du réseau informatique dans les différentes classes de l'école. Ce projet étant réalisé avec l'aide de la mairie.

Merci aux bénévoles qui viennent nous aider régulièrement. Nous aurons encore besoin de vous cette année.

L'équipe OGEC

Debout ; Florian Touzard (président), Noélie Réminiac (trésorière), Linda Jannée (membre), Alexandra Leduc (vice-présidente)
Assis : Anne-Sophie Colombel (secrétaire), Stéphanie Eveno (membre)



Apprendre



APEL

COLOR RUN : une première pour l'école Saint Joseph !

Compte tenu d'une année un peu spéciale suite à l'épidémie, toute l'équipe de l'APEL s'est mobilisée pour organiser un COLOR RUN le dimanche 19 septembre 2021.

270 participants ont pris le chemin d'une marche ou d'une course de 6 kms (au choix) après un échauffement animé par des coachs sportifs.

Un lancer de poudre était mis en place à tous les kms du parcours mais le plus attendu des enfants a été le jeté de poudres multicolores des 270 participants à la fin de cette course.



Cette journée a été un vrai succès grâce aux participants, au nombreux bénévoles et à l'équipe de l'APEL qui souhaite renouveler l'expérience en 2022 !

NOUVELLE ÉQUIPE POUR L' APEL :

Cette année 2021-2022, ce sont 17 parents bénévoles qui composent l'équipe.

Une très bonne nouvelle qui va permettre de mettre en place diverses activités tout au long de l'année comme la vente de livres, de sapins et de chocolats de Noël, la venue du Père Noël accompagné d'un goûter de fin d'année prévu le 17/12 ou encore d'un spectacle de chants portugais le 1/04.



PARLONS DE CES PROJETS ET DES DATES À RETENIR

18/12/2021 :

nous serons présents sur le marché de Noël de Bains sur Oust pour vous proposer un stand de pain d'épices, barbe à papa, boissons chaudes, gâteaux et vin chaud.

19/03/2022 :

soirée repas à thème

03/04/2022 :

vide grenier

20/05/2022 :

portes ouvertes école

26/06/2022 :

kermesse de l'école

Apprendre



LES CADETS DE BAINS

A l'approche de l'hiver, le football Bainsois se porte très bien, les Cadets continuent d'innover cette saison, avec de nombreux projets tels que la poursuite de la formation des éducateurs afin de mieux former les joueurs, tant sur le plan sportif que sur le plan sécuritaire avec une formation aux gestes de premiers secours qui a lieu en décembre.

Ainsi, le club compte en plus de ses dirigeants pas moins de 13 personnes formées par l'institut régional de formation. Cela permet de proposer notamment à nos jeunes des séances de qualité suivant un cycle d'apprentissage cohérent dans lequel chacun trouve plaisir à pratiquer.

Côté Senior, les équipes A et B évoluant respectivement en Regional 2 et District 1 sont actuellement en tête de leurs classements, l'équipe A poursuit son parcours en Coupe de Bretagne après une belle victoire le 30 Octobre dernier.

Parmi les évènements à venir, la soirée du club aura lieu le 19 février prochain, vous pourrez vous y inscrire prochainement. Enfin, né en 1932, les Cadets vont fêter l'an prochain leurs 90 ans. A cette occasion, réservez votre week-end du 4 et 5 juin 2022 !



Nos jeunes U6-U7 découvrent le futsal entourés de leurs éducateurs.



Chaque semaine un créneau est dédié aux gardiens de but.

Foot

Groupe 1



JUDO CLUB BAINSOIS

Le judo club Bainsois est ravi de vous faire savoir que ses portes resteront ouvertes pour cette nouvelle année, avec un nouveau professeur, Monsieur Paul PETIT et un bureau entièrement recomposé depuis le départ de Madame Patricia LEBRECH.

Nous sommes pour le moment 5 membres : Lorellie MEURICE (Présidente), Cécile SIMON (Trésorière), Vanessa RIVAULT (Secrétaire) ainsi que Sophie HASPOT et Marie-Rose LEGLAND en tant que bénévoles, à essayer de garder ce petit club familial et chaleureux ouvert pour le plus grand bonheur de vos enfants dans l'apprentissage et la pratique du JUDO.

Nous vous attendons nombreux tout au long de ces 3 trimestres scolaires.

Vous pouvez venir nous rencontrer au Dojo le :

- Mardi soir :
- à 18h, baby judo (3, 4, 5 ans)
- à 19h15, groupe 1 (6, 7, 8 ans)
- à 20h30, groupe 2 (9 ans et plus)

- Vendredi soir :
- à 18h15, groupe 1
- à 19h30, groupe 2

**VIVE LE SPORT DANS LE DOJO !
DEVENIR PLUS FORT EN PRATIQUANT LE JUDO !**



Groupe 2

Judo



KOROLLERIE AR VRO

Après une année en sommeil, suite à la pandémie, K.A.V a repris ses cours de danses le vendredi 24 septembre. De 18H30 à 19H15 pour les enfants, et de 20H30 à 22H pour les adultes. Nous attendions impatientement de reprendre notre activité favorite. C'est avec plaisir que nous avons accueilli de nouveaux inscrits, adultes et enfants, aux cours de danse Bretonne dès les premiers cours. Les ados qui ont intégré le cours des adultes sont très assidus et prennent beaucoup de plaisir.

Cet été, **KAV** a pu assurer quelques animations malgré les contraintes sanitaires. Après de nombreux voyages tant en France que dans d'autres pays Européens (Portugal, Italie, Allemagne, Hollande, Suède etc...) **KAV** a à nouveau porté le renom de Bains sur Oust loin de nos frontières du 18 au 20 septembre dans l'Aveyron pour fêter le 10^{ème} anniversaire du groupe Lo Bourreïo d'Olt d'Espalion (Rouergue plus exactement) que nous avons accueilli lors du week-end de Pentecôte 2019 pour le Tour de Bretagne.

Un temps fort dans la vie de notre association, accueil chaleureux, ambiance formidable et quel plaisir de montrer nos danses bretonnes devant un public de plus 400 personnes!

Le groupe de chanteurs et musiciens **Kanerien Nominoë** a repris ses activités avec déjà un vif succès tout au long du parcours d'OCTOBRE ROSE, le dimanche 17 octobre devant 3000 femmes en ROSE.

L'agenda 2022 commence à se remplir, à commencer par notre groupe enfants/ados qui va participer à l'enregistrement d'un CD de chants de notre terroir organisé par la Confédération Kenleur. Ils sont très motivés et heureux d'y participer.

Déjà 40 ans ! KAV est en pleine maturité et, dans la force de l'âge, fêtera dignement son anniversaire en 2022;

La présidente, Mireille TEXIER

Danse

● ● ENTREZ DANS LA DANSE...

L'association "Entrez dans la Danse... et la Vie" reprend ses activités pour la saison 2021/2022 à la salle de l'Oust.

Vous pouvez choisir entre ces différents ateliers : mise en forme corporelle, relaxation et atelier littéraire.

Vous pouvez participer à des ateliers de mosaïque avec Alice Fairhead. Ces cours s'adressent aux enfants, comme aux adolescents et aux adultes.

Les inscriptions sont toujours ouvertes, n'attendez pas pour nous contacter :

Catherine Adam
02 99 90 11 81
cathadam@hotmail.fr

Alice Fairhead
06 51 56 53 92
a.alicefairhead@gmail.com



LE CLUB DES RANDONNEURS

Après deux années sans randonnée (2020 annulée pour cause d'intempéries et 2021 pour cause de Covid), le club des randonneurs de BAINS convie tous les marcheurs, vététistes et cyclos le Dimanche 6 mars 2022.

Les membres du club des randonneurs ont commencé à nettoyer les circuits. Plusieurs samedis matin seront nécessaires pour mener à bien cette préparation. Un pot de l'amitié clôture ces matinées. Cela permet aux différentes équipes de faire le point sur l'avancée des zones de débroussaillage. Nous avons reçu l'aide du Club de Courir à Bains pour ces travaux fastidieux.

Le club participe aux randonnées du Pays de Redon. C'est l'occasion de découvrir les circuits des autres communes. En dehors de ces Randonnées organisées, des départs ont lieu de la place Nominoë, le dimanche matin pour les VTT et le mardi à 9 H pour les pédestres (randonnées de 9 à 11 km).

Le bureau a été renouvelé. Président : Yves Groussac. Vice-Président : Mickaël Besnard. Secrétaire : Annie Oger. Secrétaire Adjoint : Bernard Rochery. Trésorier : Yves Guémené. Trésorier Adjoint : Jean Pierre Mahé.



*Le Bureau des Randonneurs.
Contact : Yves GROUSSAC
Tél : 06 73 84 43 05*

Chaque année, le club organise pour ses membres un week-end sortie : En 2020, nous avons randonnée sur les secteurs de Quiberon et Carnac.

Venez nombreux parcourir et découvrir notre belle campagne Bainsoise le dimanche 6 mars 2022.

LE CLUB DE L'ESPÉRANCE ANNÉE 2021/ 2022

Association 1901

Le club de l'Espérance a repris ses activités le jeudi tous les quinze jours de 14h à 17h. Bien entendu nous respectons les mesures de sécurité. Nous avons retrouvé le plaisir de jouer aux cartes, scrabble et triominos. Nous fêtons nos anniversaires, la galette des rois, etc... dans la bonne humeur et la joie.

Nous faisons une sortie au restaurant dans une ambiance familiale. Très heureux d'avoir ces petits moments ensemble, nous vous invitons, si le cœur vous en dit, à nous rejoindre à la salle de l'Oust à Bains-sur-Oust !



”Paroles...”

CONTACTS

Marie Le Franc
Présidente
02 99 71 37 49

Marie-Thérèse Dréan
Trésorière
02 99 91 17 54

Marcel Marchand
Secrétaire
02 99 91 76 42



LES PATCHS DE L'OUST

L'association Les Patchs de l'Oust compte actuellement une quinzaine de membres qui partagent l'intérêt pour le patchwork, la broderie et les travaux d'aiguilles.

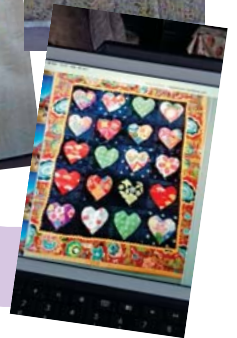
Nous nous transmettons les savoirs mais invitons aussi des professionnels lors de stages sur des techniques précises.

Nous participons au marché de Noël et au salon des Arts Créatifs. Nous visitons des expositions textiles locales ainsi que des salons thématiques et terminons l'année par une sortie à la journée.

Nous nous retrouvons tous les lundis de 10h à 17h dans une ambiance conviviale mais néanmoins studieuse à la salle de l'Oust (repas pris en commun).

Contact :

Claire Deloison : 06 42 65 48 63/02 99 71 18 02 ou clairedeloison@orange.fr



A.B.A.C.

Nombreux furent les Bainois et les Bainoises qui eurent plaisir le 29 juin dernier de voir défilé, dans le bourg de Bains ou sur les petites routes de la commune, les voitures d'un autre âge qui eurent l'autorisation exceptionnelle d'ouvrir la route des coureurs du Tour de France 2021.

Certains retraités de la résidence de La Piclais eurent même l'occasion de faire le circuit dans un bus « vintage » que les transports « Orain » avaient aimablement mis à notre disposition, bus conduit par Monsieur Orain lui-même... C'était la première manifestation de l'A.B.A.C. après des mois de confinement.

Par la suite, lors de la journée du patrimoine, un circuit commenté fut organisé sur les lieux emblématiques de la commune. Les propriétaires de voitures de collection ayant eu l'amabilité de véhiculer dans leur voiture les personnes qui le désiraient.

Ce fut une journée instructive et conviviale et l'A.B.A.C. remercie les personnes qui se sont dévouées pour cette journée qui fut un succès.

Nous avons d'autres projets pour 2022, vous en serez informés en temps utile.

Nous accueillons au sein de notre association toutes les personnes intéressées par les véhicules anciens et qui souhaitent participer à nos manifestations.



SO 'BURGER

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'un nouveau fast-food maison à Bains-sur-Oust.

Nous vous informons que nous sommes en service le midi et que nous acceptons tous les tickets restaurant.

Vous pouvez aussi consulter notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/soburgerbainssuroust/>

Vous y retrouverez nos offres, nos menus et nos horaires.

Nous informons également notre clientèle que nous travaillons de manière locale, notre viande étant sélectionnée chez la boucherie Jagoury Bains sur Oust, notre pain à la boulangerie du Pont Quenot Bains sur oust et notre garniture étant réalisée à partir de produits frais.

SO'BURGER



Tél. 09 52 17 63 16

CPA
Clôture Paysage Aménagement

Clôture, Portail, Aménagement extérieur
Taille, Tonte, Plantation...

David Houssin
Clôturiste / Paysagiste
06 17 90 66 89

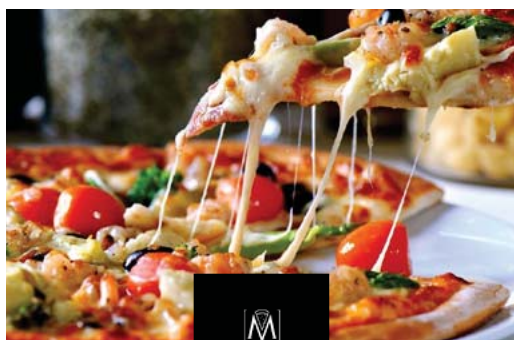
8 La Borde
35600 Bains sur Oust
davidhoussin35600@gmail.com

CPA

Pour vos aménagements extérieurs David Houssin vous propose les services d'un professionnel, spécialiste de la pose des clôtures, portails, des plantations et de l'entretien de vos espaces verts !

RESTAURANT

Maminotta est sur la place Nominoë de Bains-sur-Oust le dimanche soir de 18h à 21h.



MAMINOTTA
PIZZA
Cuisine & Restauration

☎ **06 62 30 24 32**

COMMANDES PAR TÉLÉPHONE DE 18:00 À 21:00
NOTRE CARTE : maminotta.com

NOTS EMPLACEMENTS : maminotta.com/#villes
VENDREDI À ST JEAN LA POTERIE - RUE DE LA MAIRIE
SAMEDI À MALANSAC - PLACE DE L'ÉGLISE
DIMANCHE À BAINS SUR OUST - PLACE NOMINOË
LUNDI À ALLAIRE - PLACE DE L'ÉGLISE
MARDI À ST VINCENT SUR OUST - PLACE DE LA MAIRIE

SUIVEZ « PIZZA MAMINOTTA » SUR  

PRÉVENTION MAISON

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffe-eau chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brûleur, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**

 www.prevention-maison.fr 

A découvrir



CE N'EST QUE DU CIVISME...

SOYONS PRUDENTS !

Prudence/Civisme



Sur la route, Roulez lentement !

Depuis quelque temps, les riverains nous rapportent des vitesses excessives des véhicules dans les villages et dans les entrées de bourg. Tout le monde est responsable, alors pensons à nos enfants et à nos proches et levons le pied !



Piétons et cyclistes, faites-vous voir !

Adultes ou enfants, lorsque l'on marche sur le bord de la route, on n'est pas toujours visible. Un gilet jaune, permet aux automobilistes de repérer immédiatement la présence d'un marcheur ou d'un deux roues. Il est donc important pour garantir sa sécurité et celle de ses proches, de porter un gilet jaune.



Transports de déchets, bâchez vos remorques !

La saison des tailles des gazons et haies est arrivée et avec elle, les transports en direction des déchèteries. Pour éviter de perdre ses déchets sur les routes, il est conseillé de bâcher vos remorques.

BRÛLER SES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT!

AH ! LE JARDINAGE !
MÈRE DE TOUS LES DÉCHETS ?
BRÛLONS "TOUT ÇA !!!"

TREN ! VOUSIN, C'EST INTERDIT.
TU JOURES AVEC LE FEU ET AVEC NOTRE SANTÉ ?
TU AS PENSÉ À LES BRÛLER ?
... DU BRÛLÉ-LEZ À LA DÉCHÈTERIE !

50 kg
De déchets verts brûlés émettent autant de particules que **9 800 km** parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, **37 900 km** pour une voiture essence.

DÉCHETS VISÉS:
Foin, de pelouse, tonte de haies, Branches mortes, tiges et tigeage.

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES

DES SOLUTIONS EXISTENT:
Compostage, broyage et paillage, bûche mulching, apport en arboriculture.

Interdiction de brûler !

Nous vous rappelons que, conformément à la circulaire préfectorale du 18 novembre 2011, il est interdit, de brûler les déchets verts. Outre le danger lié au risque d'incendie, cela provoque également des nuisances auprès du voisinage et participe à la pollution de notre environnement. Respectons la loi, respectons nos voisins, respectons la planète...

ÉTAT CIVIL du 2^{ème} semestre



NAISSANCES

JUIN 2021

08 : Julia DUCHÉ

JUILLET 2021

07 : Sowen TOUZARD
21 : Aron ATTIMON
28 : Sixte LANGLOIS

AOÛT 2021

19 : Myla BRARD
29 : Eden GABILLARD

SEPTEMBRE 2021

18 : Maélyne RIVAULT
25 : Siana BELLEGO BARRE

OCTOBRE 2021

07 : Malone VIGNON MIGNAUD

NOVEMBRE 2021

10 : Kaylee FONTAINE
13 : Louise HIDOUX
26 : Zyna EL Nedhi



MARIAGES

MAI 2021

29 :
Nathalie RENAUD
et Hervé BACHELARD

JUIN 2021

12 :
Emilie HERSZFELD
et Christopher RIO

12 :

Valentine FAUTRAT
et Hugo LIÉGAUX

JUILLET 2021

17 :
Aurélien GUYOT
et Frédéric ALLIOT

AOÛT 2021

07 :
Ludivine BLANCKAERT
et Julien NETTIER

21 :

Pascale CORDIÉ
et Alain GICQUEL



DÉCÈS

MAI 2021

12 : RIOT née PINOT Marie

JUIN 2021

06 : LANDRIN Marie
09 : MAHÉ née DURET Emilie
10 : MACÉ Léon
19 : LEBAS Jean-Pierre
25 : FAUCHET Alain

JUILLET 2021

12 : COLARD Yves
14 : DAGNAUD Alfred
20 : PONDARD née GUYOT Thérèse
21 : JAGOURY Pascal
22 : SEVESTRE Jean
23 : DE FRESLON DE LA
FRESLONNIÈRE Jean

AOÛT 2021

02 : PARE née MURO Micheline
03 : BERNIER Michel
04 : BLANCHARD Jean
08 : ALLIOT Denis
08 : BOCQUILLET Thérèse
10 : BÉRARD André
16 : MOCQUÉ Michel
19 : LEGLAND Théophile

SEPTEMBRE 2021

09 : DRUART Amélie

OCTOBRE 2021

22 : COLLARD née SOREL
Marie-Joséphine
26 : ABLAIN Jean-Luc
28 : TEXIER René
31 : MAROT Marcel

NOVEMBRE 2021

11 : MARJOLET Angélique
13 : DAGNAUD née COLOMBEL
Marie

A Bains-sur-Oust



ÉTAT CIVIL

En application de l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée, seuls peuvent figurer sur le bulletin municipal :
- La naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation ;
- Le mariage dont les époux ont signé une autorisation ;





En raison des événements et des conséquences liés à la situation sanitaire actuelle, il n'est pas possible de proposer un agenda des manifestations pour cette fin d'année. Pour autant, en fonction de l'évolution de cette crise et des décisions gouvernementales, nous espérons que les événements culturels, sportifs et autres pourront reprendre très prochainement.

